



**Programme de course de la Coupe Canada NorAm Haywood 2019-20
Série d'épreuves de sprint AltaGas**

Manuel de l'organisateur



MANUEL DE L'ORGANISATEUR PROGRAMME DE COURSE DE LA COUPE CANADA NORAM HAYWOOD

Contents

| | |
|---|----|
| 1.0 Renseignements préliminaires..... | 4 |
| 1.1 Contexte | 4 |
| 1.2 Définitions | 4 |
| 1.3 Montant minimal des bourses pour les compétitions NorAm | 7 |
| 1.4 Montant minimal des bourses pour les compétitions de la Coupe Canada | 7 |
| 1.5 Poursuites:..... | 8 |
| 2.0 L'organisation | 9 |
| 2.1 Les responsabilités du club organisateur (résumé) | 9 |
| 2.2 Le centre de ski et les dates | 10 |
| 2.3 L'assurance responsabilité | 10 |
| 2.4 Le financement et la reddition de compte | 10 |
| 2.5 Site de remplacement et annulation d'une épreuve | 11 |
| 2.6 Politique de remboursement..... | 12 |
| 3.0 La commandite, le marketing et la communication..... | 13 |
| 3.1 Les droits de commandite | 13 |
| 3.2 L'identification des commanditaires | 14 |
| 3.3 Les dossards des concurrents..... | 14 |
| 3.4 Les droits commerciaux de Nordiq Canada | 14 |
| 3.5 Les obligations de Nordiq Canada | 15 |
| 3.6 Les droits commerciaux du comité organisateur..... | 15 |
| 3.7 Les obligations du comité organisateur..... | 16 |
| 3.8 Communiqués et relations médias | 17 |
| 3.9 Articles de presse et reportages locaux | 17 |
| 4.0 Les parcours et les formats d'épreuves | 18 |
| 4.1 Distance et technique des épreuves | 18 |
| 4.2 Standards d'homologation | 18 |
| 4.3 Le traçage..... | 19 |
| 4.4 Le balisage et l'inspection des parcours | 19 |
| 5.0 Le délégué technique et le jury | 20 |
| 5.1 Le délégué technique (DT) | 20 |
| 5.2 La composition et le rôle du jury..... | 20 |
| 5.3 Les marques de commerce sur les vêtements..... | 20 |
| 6.0 La sanction, l'admissibilité et l'inscription..... | 21 |
| 6.1 La sanction | 21 |
| 6.2 L'admissibilité des athlètes et la licence de compétition | 21 |
| 6.3 L'équipe d'entreprise ou l'équipe régionale | 22 |
| 6.4 Les frais d'inscription | 22 |
| 6.5 Les gratuités d'inscription et d'hébergement..... | 23 |
| 6.6 L'avis de compétition | 24 |
| 6.7 Site Web de l'événement..... | 24 |
| 6.8 Procédure d'inscription | 25 |
| 6.9 La répartition des groupes de départ | 25 |
| 6.9.1 Épreuves de distance : départ individuel (intervalle)..... | 26 |
| 6.9.2 Départs groupés (de masse) | 26 |
| 6.9.3 Les épreuves de sprint | 27 |
| 6.9.4 Règlements des épreuves à étapes multiples de la Série Coupe Canada NorAm Haywood.... | 27 |
| 6.9.5 Compétitions avec départ de poursuite | 29 |
| 6.10 La réunion des chefs d'équipe | 29 |

| | |
|---|----|
| 6.11 La liste des personnes-ressources de Nordiq Canada | 30 |
| 6.12 La liste des responsables du comité organisateur | 30 |
| 7.0 Services aux athlètes | 30 |
| 7.1 La trousse d'inscription | 30 |
| 7.2 Les services bilingues | 30 |
| 8.0 L'abri chauffé et la salle de fartage | 30 |
| 8.1 L'abri chauffé et la salle de fartage | 30 |
| 8.2 Le test de fartage..... | 31 |
| 9.0 Le chronométrage et le traitement des résultats | 31 |
| 9.1 Les standards de chronométrage et la production de résultats | 31 |
| 9.2 L'équipement de chronométrage..... | 32 |
| 9.3 Les résultats | 32 |
| 9.4 Les points de compétition..... | 33 |
| 9.4.1 La liste des points Canada | 33 |
| 9.4.2 Les points FIS (seulement pour les événements de la COUPE CANADA NORAM)..... | 33 |
| 10.0 Les services médicaux et le contrôle antidopage | 35 |
| 10.1 Le contrôle antidopage (le cas échéant) | 35 |
| 11.0 Prix | 35 |
| 11.1 La remise des prix | 35 |
| 11.2 Les bourses en argent, les prix et les récompenses | 36 |
| 11.3 Le calcul des points de la série | 36 |
| 11.4 Les autres récompenses | 37 |
| Annexe A – Production des résultats officiels; système Legacy | 38 |
| Annexe B - Exemple de liste des départs de sprint pour la Série de la Coupe Canada NorAm FIS..... | 41 |
| Annexe C : Championnats régionaux de l'est et de l'ouest..... | 42 |

Ce manuel a pour but d'assurer l'uniformité et le respect de normes élevées dans l'organisation du programme de la Coupe Canada NorAm. Nordiq Canada assure l'orientation et le contrôle de la qualité par l'entremise du délégué technique (DT) et du directeur de course de Nordiq Canada, (directeur de la gestion des événements de Nordiq Canada), de la dernière version des règlements de la FIS et de Nordiq Canada, des précisions aux règles de NC et du présent document.

1.0 Renseignements préliminaires

1.1 Contexte

Les objectifs généraux du programme de course de la Coupe Canada NorAm sont d'aider au développement de l'athlète au niveau élite et de promouvoir la course de ski de fond auprès du grand public. La Série permet aux meilleurs skieurs (seniors et juniors) du Canada et aux skieurs invités des États-Unis de s'affronter en compétition au début et à la fin de la saison de ski. La Série encourage également la compétition nationale de haut niveau parmi les skieurs régionaux qui aspirent au développement national et au statut d'équipe nationale.

Les résultats des compétitions NorAm sont utilisés pour la sélection de la série de la Coupe continentale FIS (COC) (voir les plus récents critères de sélection de l'ÉNS: <http://www.nordiqcanada.ca>). Ceci permet de créer des opportunités de compétition au niveau national et international qui facilitent la sélection aux équipes et pour les voyages et préparent les athlètes aux compétitions internationales en Europe.

La planification et l'exécution de la Série exigent la collaboration entre Nordiq Canada, la Fédération internationale de ski (FIS), les divisions provinciales et territoriales et les clubs hôtes.

Voici quelques références importantes qui régissent ces événements :

Précisions aux règlements ICR-CCR 2019 * et précisions futures

Manuel de l'officiel V4

Politique d'inscription et de sanction des compétitions

Le modèle de compétition de NC

Remarque: Les documents de référence sont régulièrement mis à jour. La dernière version doit être utilisée comme référence.

1.2 Définitions

- a) Série : plusieurs événements connexes qui se déroulent au cours d'une saison et pour lesquels des points globaux peuvent être alloués.
- b) Événement : plusieurs courses qui se déroulent sur un site, organisées par un comité organisateur.
- c) Épreuve : course individuelle au sein d'un événement, comprenant une ou plusieurs catégories d'âge et les deux sexes.
- d) Comité organisateur : groupe mandaté par un club membre de Nordiq Canada pour planifier et organiser un événement.

- e) Comité de compétition : le groupe au sein du club hôte responsable de l'exécution technique de l'événement.
- f) Modèle de compétition : le modèle de compétition comprend un ensemble de paramètres techniques et des recommandations d'ordre général qui s'ajoutent aux concepts et aux directives du modèle de DLTA qui vise à définir les caractéristiques idéales des épreuves et la meilleure approche pour chaque stade du DLTA.
- g) Série de la Coupe continentale : terme utilisé par la FIS pour catégoriser les épreuves internationales tenues dans une région géographique admissible aux points FIS et utilisé pour déterminer le classement des athlètes en vue de leur participation à la Coupe du monde FIS.
- h) Catégorie ouverte: la catégorie ouverte aux compétitions du programme de la Coupe Canada NorAm FIS est sanctionnée par la FIS et Nordiq Canada. Les meilleurs skieurs juniors et seniors doivent s'inscrire dans la catégorie ouverte et seront classés ensemble. Les résultats peuvent inclure des sous-catégories composées d'hommes/femmes juniors et de seniors U23 (nés en 1997, 1998 ou 1999) à des fins de reconnaissance. La catégorie ouverte devrait également inclure une division de CNCUC (Championnats nordiques collégiaux et universitaires canadiens) et reconnaître les trois meilleurs athlètes étudiants, hommes et femmes, chaque jour de compétition.
- i) U20 (hommes/femmes juniors): Dans certains cas, les catégories U20 hommes/femmes peuvent également être présentées aux épreuves du programme de la Coupe Canada NorAm et sanctionnées par la FIS. Dans ces cas, les catégories U20 hommes/femmes devraient refléter la saison de compétition 2019-20 pour les athlètes nés en 2001 ou 2000.
- j) U18 (garçons/filles juniors): Bien qu'il ne s'agisse pas d'une catégorie officielle du programme de course de la Coupe Canada NorAm, les comités organisateurs peuvent choisir d'offrir des courses de niveau développement le même jour que la compétition du programme de course NorAm Coupe Canada. La catégorie U18 devrait refléter la saison de compétition 2019-20 pour les athlètes nés en 2003 ou 2002.
- k) U16 (catégorie juvénile): Bien qu'il ne s'agisse pas d'une catégorie officielle du programme de course de la Coupe Canada NorAm, les comités organisateurs peuvent choisir d'offrir des courses de niveau développement le même jour que la compétition du programme de course NorAm Coupe Canada. La catégorie U16 devrait refléter la saison de compétition 2019-20 pour les athlètes nés en 2005 ou 2004.
- l) U14 (catégorie midjet): Bien qu'il ne s'agisse pas d'une catégorie officielle du programme de course de la Coupe Canada NorAm, les comités organisateurs des Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada peuvent choisir d'offrir des courses de niveau développement aux compétitions du programme de course de la Coupe Canada. Les compétitions devraient être modifiées afin de refléter les recommandations du modèle de compétition pour les catégories U14 et moins. Les catégories U14 ne peuvent être proposées qu'après discussion et examen du calendrier des compétitions avec le Comité des événements. La catégorie U14 devrait refléter la saison de compétition 2019-20 pour les athlètes U14 nés en 2006 et après.
- m) CNCUC (Championnats nordiques collégiaux et universitaires canadiens): La catégorie CNCUC est intégrée dans la catégorie ouverte. En plus de satisfaire aux critères d'admissibilité des niveaux 1 et 2, les athlètes qui concourent dans la catégorie CNCUC doivent satisfaire aux exigences universitaires de leur établissement (membre U SPORTS, cégep ou collège) et être inscrits à un minimum de 3 cours par session durant deux trimestres dans les 12 mois précédant leur participation aux CNCUC.

Remarque: Les athlètes avec des années de naissance de sous-catégories qui décident de courir à un stade de développement plus élevé sont considérés comme étant "surclassés " et doivent donc être considérés comme des athlètes de la première année de naissance dans leur catégorie actuelle pour la remise de prix.

Le programme de la Coupe Canada NorAm est la plus importante Série compétitive de ski de fond au Canada.

Le calendrier complet du programme sera élaboré en collaboration avec les divisions provinciales et territoriales de Nordiq Canada. En principe, les événements provinciaux ou territoriaux devraient être coordonnés dans le cadre du calendrier national. Il est souhaitable que les épreuves de la Coupe Canada NorAm soient superposées aux épreuves régionales d'importance significative afin d'améliorer la visibilité et l'envergure globale de l'événement. Dans la mesure du possible, les événements qui surviennent dans les provinces/territoires adjacents devraient être " sans conflit " afin de permettre à un plus grand nombre de concurrents de se rassembler sur un seul site.

À moins que le but de l'événement ne requière une exception aux fins de sélection, on s'attend à ce que les épreuves de la Coupe Canada NorAm comportent deux catégories ouvertes, une pour les hommes (hommes seniors et hommes U20) et une pour les femmes (femmes seniors et femmes U20). Dans ces catégories ouvertes, les concurrents seniors et juniors seront classés et courront ensemble. Les athlètes des CNCUC peuvent recevoir des prix dans leur sous-catégorie désignée en plus d'être reconnus comme étudiants-athlètes.

Les comités organisateurs sont encouragés à inclure les catégories U18 et moins dans leurs événements afin de promouvoir les possibilités de développement pour les jeunes skieurs dans le cadre du programme de course de la Coupe Canada NorAm. Si c'est le cas, la reconnaissance de l'année de naissance devrait être telle que celle recommandée dans le modèle de compétition pour les jeunes skieurs si un nombre significatif d'athlètes est attendu dans chaque sous-catégorie de l'année de naissance. Dans les deux cas, le comité organisateur doit inclure l'année de naissance d'un concurrent dans la liste officielle de départ et de résultats.

Les groupes d'âge plus jeunes peuvent être regroupés à des fins de classement et de compétition lorsque le comité organisateur offre des distances de course communes, des profils de parcours adaptés aux groupes d'âge plus jeunes et qu'il est possible de minimiser la congestion sur les parcours.

Programme de la Coupe Canada NorAm

NorAm: Les épreuves ouvertes sont sanctionnées par la FIS et se déroulent sur des parcours homologués par la FIS conformément aux règlements de compétition internationale de la FIS. Le calendrier NorAm sera conçu par le comité des événements de Nordiq Canada, en consultation avec le comité de haute performance de Nordiq Canada et l'association U.S. Ski and Snowboard. Les publics visés sont les athlètes du programme de l'équipe nationale de ski, en particulier les athlètes de l'équipe senior et junior, les athlètes des centres d'entraînement et les athlètes de l'équipe de développement.

Les compétitions NorAm seront les épreuves que l'équipe nationale de ski utilise normalement pour la sélection pour les équipes et les voyages et pour les calculs de la Série de la Coupe Continentale FIS.

Événements de la Coupe Canada

Les épreuves de la Coupe Canada constitueront le niveau inférieur du programme de la Coupe Canada NorAm. Il s'agit d'épreuves sanctionnées de niveau 1 sanctionnées par la FIS et Nordiq Canada qui ont pour but de favoriser l'équilibre régional dans le calendrier national des courses et qui peuvent offrir une concurrence solide pour le développement des athlètes seniors et juniors pendant l'hiver.

Un niveau moins élevé de prix en espèces sera offert, avec un niveau inférieur de soutien de Nordiq Canada lorsque ce soutien est disponible. Les catégories de course devraient refléter le nouveau modèle de compétition et les catégories U18 et U16 devraient également être reconnues.

Les championnats régionaux de l'Est et de l'Ouest sont des compétitions de la Coupe Canada. Toutefois, en raison de la nature de ces événements, des considérations ont été élaborées, tel qu'indiqué à l'annexe C, pour tenir compte de l'importance de ces événements en tant qu'outils majeurs de développement des

athlètes au-delà de la catégorie ouverte. Les catégories plus jeunes sont régies par les précisions 2019 des règles de compétition et les procédures pour les compétitions nationales.

Pour participer aux compétitions de la Coupe Canada NorAm, les skieurs doivent détenir une licence FIS, Nordiq Canada, ou une licence de membre associé ou de soutien valide.

La FIS exige que toutes les compétitions (Coupe Canada NorAm et Championnat national) se déroulent sur des parcours homologués par la FIS. Se référer au site Web de Nordiq Canada pour les directives d'homologation de Nordiq Canada les plus récentes.

Série de la Coupe continentale FIS (COC)

Les nations peuvent demander la reconnaissance officielle de la FIS pour les épreuves de course nationales qui répondent aux critères de la FIS en tant que « Série de la Coupe Continentale FIS (COC) ». En recevant la reconnaissance officielle, les pays hôtes ont accès à un quota additionnel pour les Coupes du monde, un élément important pour préparer les athlètes canadiens aux futures compétitions des Championnats du monde de ski et des Jeux olympiques.

Les critères de sélection de l'équipe nationale de ski définiront le système de pointage et les critères de sélection minimaux pour toutes les épreuves de la série de la Coupe continentale FIS.

Pour souligner la performance des athlètes tout au long de la saison, les meneurs cumulatifs de l'ensemble de la série de la Coupe continentale FIS recevront une bourse en argent.

1.3 Montant minimal des bourses pour les compétitions NorAm

Le niveau de soutien de Nordiq Canada et la répartition des prix sont décrits dans le contrat de l'organisateur du programme NorAm 2019-20 qui sera remis à chaque comité organisateur lorsque le calendrier sera finalisé. Le tableau ci-dessous indique le montant minimum des bourses quotidiennes par jour de course pour la catégorie ouverte de la saison NorAm 2019-20.

| Rang | 2019-20 H/F |
|-----------------|-------------|
| 1 ^{er} | 500 \$ |
| 2 ^e | 300 \$ |
| 3 ^e | 200 \$ |
| 4 ^e | 150 \$ |
| 5 ^e | 100 \$ |
| Meilleur U23 | 75 \$ |
| Total | 1325 \$ |

1.4 Montant minimal des bourses pour les compétitions de la Coupe Canada

Le tableau ci-dessous indique le montant minimum des bourses quotidiennes par jour de course pour la catégorie ouverte des compétitions de la Coupe Canada:

| Rang | 2019-20 H/F |
|-----------------|-------------|
| 1 ^{er} | 350 \$ |
| 2 ^e | 225 \$ |
| 3 ^e | 150 \$ |
| 4 ^e | 100 \$ |
| 5 ^e | 75 \$ |
| Total | 900 \$/sexe |

Prime de la série sprint d'AltaGas:

À compter de la saison de compétition 2019, AltaGas reconnaîtra le meilleur temps de qualification au sprint de la catégorie ouverte avec une prime de 100 \$ pour chaque sprint des compétitions NorAm, Coupe Canada et Championnat canadien. AltaGas offrira également une bourse d'entraînement aux trois meilleurs sprinteurs de la série sprint AltaGas, en regroupant les quatre meilleurs résultats au sprint de la saison de l'athlète.

1.5 Poursuites:

Notez que dans le cas d'épreuves de poursuite sur deux jours, la bourse sera payée en fonction du temps de course du skieur du premier jour et de la position finale de l'athlète après le deuxième jour. En plus de l'ordre d'arrivée du skieur le jour de la poursuite, le skieur ayant obtenu le meilleur « temps du jour » le jour 2, quelle que soit sa position de départ ou d'arrivée, sera reconnu. Le format de la bourse du prix doit être mentionné dans l'avis officiel de course.

La bourse du jour 1 et du jour 2 sera diminuée par rapport aux montants normalement accordés pour la Coupe Canada afin de reconnaître le skieur ayant obtenu le meilleur temps de la deuxième journée.

Programme des bourses de la Coupe Canada Haywood - courses quotidiennes

| Poursuite Coupe Canada | 2019-20 Hommes/Femmes |
|--------------------------------|--------------------------|
| 1 ^{er} | 325 \$ |
| 2 ^e | 200 \$ |
| 3 ^e | 125 \$ |
| 4 ^e | 100 \$ |
| 5 ^e | 50 \$ |
| Total | 800 \$/sexe |
| Temps le plus rapide jour 2 | 200 \$/sexe |

Une bourse pour les meneurs globaux de la poursuite U23 et/ou U20 pourrait être offerte si l'inscription à la course et la profondeur de la concurrence le justifient dans les compétitions NorAm Coupe Canada. Dans ce cas, les 3 meilleurs athlètes U23 et/ou U20 peuvent également être reconnus dans le classement général.

Poursuite NorAm Haywood de la Coupe Canada - Programme des bourses en argent - Cumulatif global U23/U20 (facultatif)

| | Hommes | Femmes |
|-----------------|--------|--------|
| 1 ^{er} | 150 \$ | 150 \$ |
| 2 ^e | 100 \$ | 100 \$ |
| 3 ^e | 50 \$ | 50 \$ |
| Total | 300 \$ | 300 \$ |

Dans tous les cas, le CO doit noter le programme des bourses minimales dans l'avis officiel de course.

2.0 L'organisation

2.1 Les responsabilités du club organisateur (résumé)

Organiser et tenir toutes les épreuves conformément aux Règlements des compétitions internationales de la FIS, à la réglementation de Nordiq Canada et aux directives du présent manuel.

Présenter au comité des événements, avant le 1^{er} octobre de la saison de compétition concernée, un plan d'homologation décrivant la démarche qui sera entreprise par le club pour satisfaire aux normes d'homologation de la FIS.

Diffuser l'avis de compétition six semaines à l'avance et remettre les résultats officiels dans les délais prescrits et selon les formats déterminés.

Préparer et afficher toutes les bannières ou affiches des commanditaires et fournisseurs officiels de Nordiq Canada (lorsque requis). Le directeur de la compétition de Nordiq Canada ou son représentant peuvent conseiller l'organisateur à ce sujet.

Accepter de défrayer le montant total minimum des bourses indiqué au paragraphe 1.3 à 1.5. Nordiq Canada paiera une partie de ce montant, tel que convenu au contrat de l'organisateur.

Remettre au directeur de la compétition le bilan financier final ainsi qu'un rapport de la couverture médiatique au plus tard 30 jours après l'événement. Le rapport médiatique devrait comporter des photos, des coupures de presse, des extraits audio ou vidéo de la couverture faite par les médias électroniques, ainsi que les coordonnées des responsables des médias locaux.

Tenir une conférence de presse avant l'événement et organiser une activité de remise des récompenses après l'événement. L'organisateur doit chercher à obtenir une visibilité maximale auprès des médias, des écoles, des Jackrabbitt et des entreprises.

Les comités organisateurs doivent se référer au site Web de Nordiq Canada pour obtenir les notes biographiques les plus récentes des athlètes d'élite et des autres skieurs participant à l'événement, afin de faciliter le travail des médias et des commentateurs lors de l'événement.

Diffuser tous les détails relatifs à l'événement sur le site Web du club deux mois avant l'événement. Un Webmestre devra tenir à jour le contenu du site Web de l'événement.

Désigner une personne comme responsable officiel des relations avec les médias. Il faut faire tout ce qui est possible pour obtenir une bonne couverture médiatique locale (journaux, télévision et radio) et obtenir si possible une couverture aux niveaux provincial et national. La personne responsable des relations avec les médias doit travailler en lien étroit avec le Webmestre attitré à l'événement.

Offrir une collation après la course : les skieurs s'attendent à des boissons, des biscuits, des fruits et des yogourts.

Prévoir un système de sonorisation d'excellente qualité pour les spectateurs et la zone des salles de fartage.

Veiller à ce que les annonceurs et les commentateurs de l'épreuve disposent de toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter adéquatement de leur tâche (de préférence dans les deux langues officielles).

2.2 Le centre de ski et les dates

Nordiq Canada élaborera, conjointement avec les divisions, la liste des centres de ski et des comités organisateurs désignés afin d'accueillir ces événements. Les organisations désignées devront répondre aux critères suivants : parcours adéquats et homologués pour le niveau de compétition; officiels formés et expérimentés ; infrastructures adéquates ; assurance du financement requis.

En principe, la série doit favoriser la participation régionale, c'est-à-dire que le site doit être facilement accessible aux athlètes de chacune des grandes régions. Compte tenu du caractère national du Championnat NorAm, les déplacements par avion sont inévitables. Le championnat sera organisé conjointement à d'autres événements d'envergure nationale afin de minimiser les dépenses de transport aérien. Comme le championnat doit débuter tôt en saison, l'enneigement est une donnée importante pour l'élaboration du calendrier.

En principe, la série doit favoriser la participation régionale, de manière à inclure un ou plusieurs événements auxquels les athlètes de chaque région avec une importante population de course pourront accéder avec une certaine facilité. Comme le programme de la Coupe Canada NorAm est d'envergure nationale, le transport aérien est inévitable. L'horaire sera conçu de manière à ce que le besoin de voyager par avion soit, dans la mesure du possible, partagé également avec d'autres événements d'importance nationale. Comme le calendrier doit débuter au début de l'hiver, l'enneigement en début de saison est un facteur important pour l'élaboration du calendrier.

Nordiq Canada examinera les sites qui présentent un intérêt et les sélectionnera par l'intermédiaire du Comité des événements de Nordiq Canada. La rotation géographique ne constitue qu'un des critères de l'évaluation globale pour le choix final des centres de ski. Toutes les candidatures doivent être conformes aux normes définies dans le présent manuel de l'organisateur.

Une fois le centre de ski choisi par Nordiq Canada, l'organisateur doit signer le contrat de l'organisateur qui lui confère la responsabilité d'organiser l'événement. Le président de chaque comité organisateur est responsable d'informer régulièrement Nordiq Canada de l'évolution des préparatifs. Afin d'obtenir l'aide nécessaire à la bonne marche de l'événement, l'organisateur communiquera directement avec le président du comité des événements et le directeur de la compétition de Nordiq Canada jusqu'à la nomination du délégué technique, après quoi, les communications se feront avec ce dernier et le directeur de la compétition de Nordiq Canada. La composition du comité organisateur ainsi que celle du comité d'épreuve est expliquée dans le Manuel des officiels de Nordiq Canada. Ce manuel est disponible en utilisant l'hyperlien mentionné au paragraphe 1.1.3c, ou en communiquant avec le bureau de Nordiq Canada à Canmore.

2.3 L'assurance responsabilité

Au chapitre de l'assurance, le club doit minimalement souscrire à la police d'assurance de Nordiq Canada, en étant membre en règle de Nordiq Canada. Les divisions pourront offrir plus de renseignements à ce sujet.

2.4 Le financement et la reddition de compte

Le plan stratégique de Nordiq Canada prévoit l'autofinancement éventuel du programme NorAm Haywood de la Coupe Canada. D'ici là, l'aide financière sera offerte en fonction des prévisions budgétaires et des ressources disponibles.

L'aide financière de Nordiq Canada sera définie dans le contrat de l'organisateur. Toute aide financière de Nordiq Canada doit servir à remettre des bourses aux athlètes méritants, à moins d'indication contraire au contrat. Lorsqu'un événement doit être annulé, Nordiq Canada négociera le remboursement de l'avance versé en fonction de l'état d'avancement global du projet. Nordiq Canada versera une avance

de 75% du montant convenu à la signature du contrat d'organisateur; les 25% restant seront remis sur réception du rapport financier de l'événement.

En plus de l'aide promise par Nordiq Canada dans le contrat de l'organisateur, l'organisateur doit se porter responsable des obligations financières liées à la tenue de l'événement.

2.5 Site de remplacement et annulation d'une épreuve

En collaboration avec le directeur de la compétition de Nordiq Canada, chaque comité organisateur devrait identifier un centre de ski potentiel de remplacement en cas de mauvaises conditions de neige. En principe, le centre de ski de remplacement doit être choisi de façon à ne pas modifier les arrangements de transport aérien.

La décision d'annuler un événement ou de changer de centre de ski sera prise par Nordiq Canada une semaine avant l'événement, en collaboration avec le directeur de la compétition, le président du comité organisateur et le délégué technique.

Dans l'éventualité où un nouveau site et un nouveau club hôte seraient choisis, il faudra tenir compte de nombreuses questions relatives aux ressources humaines et financières. Celles-ci comprennent les dépenses déjà engagées par l'organisateur original, la capacité du nouveau site / club à former un comité de compétition compétent, la possibilité de transférer le soutien des commandites existantes et les revenus gouvernementaux affectés à l'événement et l'intérêt des bénévoles et des professionnels du chronométrage initialement programmés pour aider à la compétition relocalisée.

Si le transfert vers un autre site et un nouvel organisateur sont jugés possibles, il sera nécessaire d'indiquer spécifiquement comment gérer le dossier de compétition existant, si le secrétaire de la compétition est prêt à continuer son rôle auprès du nouvel organisateur ou si le dossier peut être transféré et géré avec succès par un nouveau secrétaire de compétition. Une subvention de voyage devra peut-être être envisagée pour le secrétaire de la compétition s'il accepte de rester impliqué dans le secrétariat et qu'il est disponible pour assister à l'événement.

Du point de vue du fonctionnement de l'événement, la gestion du dossier de compétition et les interdépendances avec le processus de chronométrage de la course devraient être considérées comme primordiales au bon déroulement de la compétition relocalisée. Bien que d'autres chefs soient essentiels à la gestion d'un événement, leur rôle pourrait être considérablement réduit dans un lieu peu familier sous un nouvel organisateur. Par conséquent, Nordiq Canada recommandera qu'un transfert de responsabilités sans faille ait lieu entre les membres du comité organisateur original et le nouveau comité organisateur, et que le président de la compétition du nouveau comité d'organisation, en consultation avec Nordiq Canada, ait le choix de transférer des biens physiques ou des ressources humaines.

En cas d'annulation d'un événement, la politique de remboursement décrite en 2.6 entrera en vigueur.

Si un site alternatif est choisi et qu'un comité organisateur compétent peut être formé, le directeur de la compétition de Nordiq Canada travaillera avec le nouveau président du comité organisateur pour préparer un budget typique de compétition NorAm Coupe Canada en tenant compte des dépenses déjà encourues par l'organisateur original, conformément à la politique de remboursement, ainsi que les dépenses normales encourues pour l'organisation d'événements au nouveau club. Nordiq Canada comprend que les frais d'organisation d'événements peuvent varier d'un club à l'autre. Il est fortement recommandé que l'organisateur original soit indemnisé pour les dépenses autorisées avant l'événement comme si la section 2.6 était mise en œuvre.

Dans des circonstances normales, le solde de tous les frais d'inscription ainsi que les revenus gouvernementaux et de commandites seraient transférés au nouvel organisateur dans le cadre du nouveau budget de l'événement.

L'organisateur des événements NorAm Coupe Canada doit inclure les renseignements suivants dans l'avis de compétition : détails relatifs à l'annulation d'une épreuve et montants remboursés, modes de communication ; pour les épreuves de sélection, un avis de modification de date d'une épreuve pour des raisons de mauvaise température.

2.6 Politique de remboursement

En cas d'annulation, l'organisateur en collaboration avec Nordiq Canada remboursera les frais d'inscriptions moins les coûts suivants :

- Le coût du matériel qui ne pourra pas être réutilisé lors d'événements futurs
- Coûts raisonnables de réunion engagés par le comité organisateur pendant la phase de planification de

3.0 La commandite, le marketing et la communication

Les projets de marketing possibles ainsi que la répartition des droits de ces projets sont décrits aux paragraphes 3.1 à 3.7 ci-dessous. Tout projet de marketing et de commandite entrepris par l'organisateur doit faire l'objet de discussions avec le directeur des événements et le directeur de la compétition.

Afin d'attirer l'attention des marchés des réseaux sociaux, l'organisateur est tenu de publier des photos quotidiennes et des résumés des résultats sur le site Web de l'événement. Tous les documents doivent également être accessibles à Nordiq Canada et à la FIS aux fins de rapport pour l'événement.

La FIS publiera des photos et des rapports de toutes les épreuves désignées de la Coupe continentale sur www.fis-ski.com. L'organisateur doit transmettre les rapports à la FIS sur une base quotidienne à la responsable des communications, Doris (kallen@fisski.com).

3.1 Les droits de commandite

Le programme NorAm Coupe Canada est commandité par *Haywood Securities Inc.* Le nom officiel est NorAm Haywood dans le cas des événements NorAm et Coupe Canada Haywood dans le cas des événements de la Coupe Canada. Les courses individuelles de la série seront désignées « niveau de la série » Haywood et pourront être précédées d'un titre d'épreuve spécifique, le cas échéant : « Les sélections U23 NorAm Haywood ; Championnats de l'Est du Canada de la Coupe Canada Haywood, etc. » Cette convention doit être utilisée dans toute mention publique de la série.

En 2019-2020, AltaGas recevra les droits de propriété de la Série sprint AltaGas pour la période 2019 - 2022. Il s'agit d'une série de courses de sprint qui se déroule tout au long de la saison au Canada. La Série sprint AltaGas comprend les résultats de toutes les courses de sprint du programme de la Coupe Canada NorAm et des Championnats canadiens. Nordiq Canada, par l'intermédiaire du directeur des événements et du directeur de la compétition, est responsable de la liaison entre Haywood Securities, AltaGas et les comités organisateurs.

Les projets locaux de commandite et autres doivent être approuvés par le directeur des événements, le directeur de la compétition. Les droits de propriété ainsi que les ententes de service avec les commanditaires sont clairement définis ci-dessous. De façon générale, durant un événement ou une épreuve commanditée, on accorde l'exclusivité commerciale au commanditaire principal (Haywood Securities) ou au commanditaire en titre d'un championnat ou événement. Pour savoir quels projets de commandite l'organisateur peut organiser, veuillez communiquer avec le directeur des événements.

Haywood Securities, une firme spécialisée en investissements privés, avec des bureaux à Vancouver, Calgary et Toronto. Consulter www.haywood.com. Haywood Securities commandite l'équipe nationale depuis 2001 et est le commanditaire principal de la Coupe Canada NorAm Haywood depuis la saison 2004.

AltaGas est une société canadienne d'infrastructure énergétique dont le siège social est situé à Calgary, en Alberta, et qui se spécialise dans les infrastructures énergétiques en amont, en mi-parcours et en aval partout en Amérique du Nord.

Tous les organisateurs du Championnat NorAm désigneront un comité bénévole pour aider à afficher les bannières des commanditaires de Nordiq Canada et des membres du pool des fournisseurs de l'équipe nationale. Les membres du pool ne sont pas considérés comme des commanditaires exclusifs.

3.2 L'identification des commanditaires

Tous les commanditaires de toutes les épreuves du programme de la Coupe Canada NorAm doivent être approuvés par Nordiq Canada.

Voici la liste des biens et services que pourraient offrir les commanditaires du comité organisateur :

- les fanions de parcours ;
- les rafraîchissements à la ligne d'arrivée;
- les récompenses ou les bourses en argent ;
- les médailles pour les 1^{ère}, 2^e et 3^e places des épreuves juniors ;
- autres prix en nature aux trois premiers concurrents et même plus ;
- produits qui seront ajoutés à la trousse des athlètes.

3.3 Les dossards des concurrents

Haywood Securities fournira tous les dossards pour les épreuves de la Coupe Canada NorAm. Les numéros de dossard pour les épreuves Haywood vont de 1 à 750. De plus, six ensembles de dossards seront fournis pour les épreuves de sprint dont les deux derniers chiffres sont de 1 à 30. Après chaque événement, l'organisateur doit laver les dossards et les retourner à Nordiq Canada ou à l'organisateur de l'épreuve suivante.

3.4 Les droits commerciaux de Nordiq Canada

Nordiq Canada détient les droits et la propriété de la Coupe Canada NorAm Haywood, à moins d'indication contraire mentionnée plus bas. Nordiq Canada travaillera de concert avec les comités organisateurs afin de les aider à élaborer des projets de commandite et de marketing pour leur événement respectif.

La propriété de Nordiq Canada comprend:

Le droit d'associer le nom d'un commanditaire à une série (commanditaire en titre) ; par exemple, « la Série Coupe Canada NorAm *Nom de la compagnie XYZ* ». Cette commandite couvre les épreuves NorAm et les épreuves de la Coupe Canada;

Le droit d'associer des épreuves faisant partie d'une série d'envergure nationale, par exemple, la « Série sprint *AltaGas* », à un commanditaire responsable d'une journée spécifique.

Le droit de placer les affiches du commanditaire en titre et du commanditaire de Nordiq Canada associé à une journée spécifique à un emplacement privilégié, adjacent à l'aire de départ et d'arrivée.

La possibilité d'offrir un support visuel à l'arrière du podium;

Le droit d'identifier le commanditaire en titre sur les dossards des participants et dans la zone de cérémonies;

La possibilité de placer les affiches des membres du pool des fournisseurs de Nordiq Canada dans le stade.

La possibilité pour le représentant du commanditaire en titre d'être associé à la remise des récompenses après chaque épreuve

Remarque: « un emplacement privilégié » pour une affiche ou une bannière est un endroit adjacent à l'aire de départ et d'arrivée où l'on doit poser les affiches des commanditaires en titre, des commanditaires principaux et des commanditaires associés à une journée spécifique. Les affiches ou bannières des autres commanditaires de l'événement, qu'ils soient des commanditaires ou des fournisseurs de Nordiq Canada ou du comité organisateur, seront disposées dans les autres endroits du stade, à l'extérieur de l'aire de départ et d'arrivée.

3.5 Les obligations de Nordiq Canada

Nordiq Canada peut offrir à l'organisateur une aide financière (c. à d. tel que décrit au contrat de l'organisateur) ou matérielle, en fonction du succès du marketing au niveau national. Cette aide pourra servir à couvrir les frais d'opération, en notamment les bourses en argent offertes aux athlètes.

Nordiq Canada fournit les dossards des participants, les bannières et, si possible, un support visuel à placer derrière le podium pour favoriser la visibilité des commanditaires et des fournisseurs de Nordiq Canada.

Nordiq Canada offre un soutien au marketing et à la promotion, afin de rehausser la qualité de présentation et de soutenir le financement de l'événement.

Nordiq Canada nommera le directeur de la compétition.

Cet officiel est nommé par le comité des événements de Nordiq Canada pour les épreuves de niveau 1 de la catégorie la plus élevée

Les tâches du directeur de la compétition sont les suivantes:

- aider le comité organisateur dans l'exécution de tous les aspects du programme de course de la Coupe Canada NorAm
- représenter les intérêts de Nordiq Canada
- prévoir et organiser une tournée d'inspection de nouveaux centres de ski désirant accueillir une compétition de niveau 1
- voir à ce que l'organisateur ou l'organisation locale ait signé le contrat de l'organisateur avec Nordiq Canada
- veiller à ce que toutes les dispositions prévues au contrat de l'organisateur soient respectées
- assurer le suivi du déroulement des opérations, conformément à l'édition en vigueur du manuel de l'organisateur de Nordiq Canada et faire part de tout problème au comité des événements de Nordiq Canada
- coordonner et soutenir le travail des membres du jury en leur donnant l'information et les outils nécessaires
- veiller à ce que les résultats d'épreuve soient transmis selon les protocoles en vigueur
- aider l'organisateur à respecter l'ensemble des exigences relatives au marketing et à la
- communiquer avec le directeur technique en matière de pratiques exemplaires et la présence de problèmes au cours de la saison
- Faire partie du jury à titre de membre ayant droit de vote ou désigner un substitut
- Coordonner le classement des résultats de course en format xml selon les calculs de la FIS et de la LPC.

3.6 Les droits commerciaux du comité organisateur

Certains droits de marketing et certaines prérogatives sont accordés aux comités organisateurs, en fonction du type d'événement. Les commanditaires et les fournisseurs du comité organisateur ne

peuvent, en aucune circonstance, se retrouver en conflit avec les commanditaires et fournisseurs attirés de Nordiq Canada, à moins d'une permission écrite accordée par le directeur des événements de Nordiq Canada ou son représentant.

Voici les droits et les prérogatives consentis à l'organisateur :

- Le droit de désigner un commanditaire principal de l'événement ; par exemple, « l'événement NorAm Haywood, présenté par la compagnie X».
- Le droit de nommer des commanditaires d'épreuves (« commanditaire désigné »), lorsqu'il n'y a aucun commanditaire national, par exemple le « 10 km poursuite NorAm Haywood, présenté par la compagnie D».
- Le droit de placer une affiche ou une bannière identifiant les commanditaires de l'épreuve à un emplacement privilégié adjacent à l'aire de départ et d'arrivée (un maximum de deux affiches ou bannières par commanditaire principal), après entente entre l'organisateur et Nordiq Canada. Avec cette exigence, nous visons à équilibrer les avantages accordés au commanditaire en titre de la série et ceux du commanditaire principal d'une épreuve ou d'une journée de compétition. Le coordonnateur du marketing de l'organisation et le directeur de la compétition de Nordiq Canada doivent s'entendre avant l'événement sur le plan d'affichage.
- Le droit d'identifier les noms et les logos des commanditaires principaux de l'événement et des épreuves sur la bannière de départ et d'arrivée, lors des annonces publiques et sur les différents outils de promotion.
- Le droit de solliciter et de nommer des commanditaires pour des projets locaux, par exemple, le banquet de reconnaissance « compagnie ABC », la tente du festival « compagnie DEF ».
- Le droit de nommer des partenaires des médias locaux pour soutenir la promotion de l'événement

3.7 Les obligations du comité organisateur

Dans le but d'assurer la pérennité du programme national de commandites et le succès à long terme des activités de financement visant à soutenir les programmes de Nordiq Canada, l'organisateur a les obligations suivantes :

- L'utilisation du nom officiel de l'événement dans toute la correspondance, incluant le nom du commanditaire en titre. Ceci inclut minimalement les avis de compétition, les formulaires d'inscription, les listes de résultats, les annonces sur Internet et dans les médias locaux.
- L'utilisation des dossards des commanditaires de Nordiq Canada lorsqu'ils sont fournis.
- L'utilisation du nom du commanditaire principal dans les activités médiatiques relatives au programme de course de la Coupe Canada NorAm, notamment l'affichage de la marque commerciale sur les documents écrits ou électroniques, et un emplacement prioritaire lors des activités médiatiques (podium, association du nom, mention particulière) et identification du nom officiel dans les rapports d'épreuves.
- L'affichage de toutes les bannières des commanditaires et fournisseurs de Nordiq Canada, tel que spécifié aux paragraphes 3 et 6 et à l'article 2.0 ci-dessus. Il est à noter que l'organisateur est financièrement responsable du retour en bon état de toutes les bannières et dossards fournis par Nordiq Canada.

- Soumission de l'état financier des revenus et des dépenses de l'événement, accompagné de toutes les coupures de presse pertinentes et photos de l'événement, au plus tard un mois après la fin de l'événement.
- L'acceptation de toutes les dispositions et ententes relatives aux commanditaires telles que précisées par le directeur des événements ou son représentant.
- De plus, on encourage l'organisateur à héberger les représentants locaux et régionaux des commanditaires de Nordiq Canada et à les inviter à participer aux diverses cérémonies et remises de récompenses. Nordiq Canada verra à transmettre les invitations aux commanditaires locaux lorsqu'on désire leur présence.

3.8 Communiqués et relations médias

Nordiq Canada peut fournir les renseignements sur les membres de l'Équipe nationale et leur classement actuel, en plus d'offrir des photos, etc. Le responsable des relations avec les médias désigné par l'organisateur devrait être en communication directe avec le directeur des événements, le directeur de la compétition.

L'organisateur est responsable d'émettre un communiqué de presse quotidien couvrant toutes les épreuves; ce communiqué sera également transmis à la FIS et aux bureaux de Nordiq Canada.

3.9 Articles de presse et reportages locaux

L'un des éléments importants dans l'évaluation annuelle des programmes et événements de Nordiq Canada est l'inventaire de tous les articles sur le ski de fond publiés dans les grands quotidiens à travers le Canada. Il est important, dans la mesure du possible, que le responsable des relations avec les médias, désigné par l'organisateur, recueille tous les articles sur l'événement publiés par les journaux locaux et les grands quotidiens. Ceci comprend les articles publiés avant et après l'événement. Ces coupures devraient être incluses dans le rapport de la couverture médiatique et de la commandite de l'événement qui doit être complété par l'organisateur et remis au directeur de la compétition de Nordiq Canada. Ceci sera très utile lors démarches de sollicitation auprès des commanditaires éventuels.

4.0 Les parcours et les formats d'épreuves

4.1 Distance et technique des épreuves

Lignes directrices générales:

En principe, au cours de la saison, il devrait y avoir un nombre égal d'épreuves pour chaque technique (style) : le classique et le patin. L'élaboration du calendrier d'épreuves doit être flexible, afin de suivre l'évolution des formats d'épreuves sanctionnés par la FIS et de répondre aux besoins de développement des athlètes d'élite canadiens. Le calendrier doit comprendre des épreuves à départ individuel, des poursuites et des départs groupés et doit comporter au moins une épreuve de longue distance : 30 km pour les hommes et 15 km pour les femmes. Le comité organisateur doit être prêt à soutenir la mise en œuvre des zones techniques si le jury de course l'exige.

On utilisera le format de sprint individuel pour les épreuves de sprint. Les règlements concernant le sprint se retrouvent à la section 325 des Règlements de compétition. Les parcours destinés aux épreuves de sprint doivent être conformes aux normes d'homologation pour la largeur de certaines sections (de 8 à 10 m), afin d'offrir assez d'occasions de dépassement. Dans les épreuves de sprint classique, les parcours doivent aussi comporter des montées et des virages qui obligent les concurrents à changer de technique. L'organisateur doit être prêt à appuyer la mise en œuvre de zones de technique à la demande du Jury de la compétition. Les épreuves de sprint doivent être organisées conformément au protocole de la FIS ; en catégorie ouverte, on doit prévoir une période de repos de 90 à 120 minutes entre les rondes de qualification et les rondes éliminatoires. Le protocole habituel pour la tenue des vagues de sprint est décrit à l'annexe B et devrait être suivi pour la catégorie ouverte à moins d'avoir l'approbation d'une alternative de la part du jury. Lorsqu'on anticipe des changements importants, on peut modifier le protocole et l'horaire du sprint compte tenu du sexe des concurrents et de la longueur du parcours. L'organisateur doit essayer d'avoir un nombre maximal de skieurs dans chaque vague, conformément aux normes de la FIS. Lorsque les conditions locales ne permettent pas de respecter ces normes, les modifications doivent être approuvées par le délégué technique et le directeur de la compétition. Puisque toutes les épreuves NorAm Haywood sont désignées « épreuves de sélection », les vagues de qualification doivent être chronométrées afin de déterminer les skieurs qui seront repêchés pour participer aux rondes demi-finales et finale.

La ronde de qualification de sprint de la catégorie ouverte sera suivie de vagues éliminatoires pour les catégories senior et junior. Sauf indication contraire dans l'invitation à la compétition, les 2 premiers skieurs de chaque demi-finale ainsi que les 2 prochains concurrents les plus rapides de la demi-finale se qualifieront pour la finale A. Les classements 7 à 12 seront déterminés par le classement des skieurs en demi-finale et leur temps de qualification selon le règlement ICR 325.5.3 Veuillez noter que dans des circonstances exceptionnelles, le comité organisateur peut offrir une finale B si le jury l'approuve.

Les juniors doivent être surclassés pour l'épreuve sprint afin d'accéder à la bonification de secondes de la compétition multi-étapes mais ils doivent concourir dans les épreuves de qualification juniors et demeurer admissibles au classement multi-étapes et pour la bourse remise au cumulatif.

Tous les skieurs, peu importe la catégorie de course, devront participer à toutes les étapes d'une compétition multi-étapes pour recevoir un classement préférentiel au départ de la poursuite et être admissibles aux points NorAm ou Canada. Si le nombre de participants le justifie, une course distincte peut être organisée par le comité organisateur pour les skieurs qui ne participent pas à toutes les étapes d'une épreuve multi-étapes ou de poursuite.

4.2 Standards d'homologation

Les standards d'homologation de parcours pour les diverses catégories d'âge et les différentes distances sont expliqués en détail à la section 311 du livre des règlements de compétition ou dans les précisions subséquentes apportées aux règlements.

Avant d'entreprendre l'élaboration de nouveaux parcours, l'organisateur devrait demander l'aide d'un inspecteur accrédité en homologation et désigné par Nordiq Canada. Toutes les épreuves FIS doivent se tenir sur des parcours homologués par la FIS. Le site de compétition doit comporter des parcours homologués par le FIS afin de satisfaire aux différents formats qui lui ont été assignés en catégorie ouverte. Les nouveaux règlements canadiens sur l'homologation des parcours de compétition sont disponibles sur le site Internet de Nordiq Canada.

De plus, il doit y avoir un terrain raisonnable pouvant accueillir d'autres catégories juniors qui s'inscrivent dans les limites établies à l'article 311 des règlements de compétition. Le balisage du parcours doit être conforme aux Règlement de compétition et au Manuel des officiels. La signalisation doit indiquer clairement les directions à suivre par les concurrents.

4.3 Le traçage

L'organisateur doit garantir à Nordiq Canada, et surtout aux athlètes et aux entraîneurs, que toutes les dispositions ont été prises afin d'offrir les meilleures pistes possibles pour le courses, même dans les conditions difficiles de glace et de neige abondante.

Les équipements de traçage doivent comprendre :

- Un véhicule de traçage pleine largeur équipé d'un rénovateur commandé hydrauliquement;
- Un véhicule de traçage *Alpine* à double trace ou l'équivalent à trace simple (modèle de type *Bachler*) ;
- La capacité d'appliquer un fertilisant pour améliorer la piste dans des conditions de neige molle;
- Capacité de tracer plusieurs pistes classiques à une distance minimale de 1,20 mètre (1,25 - 1,5m) mesurée à partir du milieu de chaque paire de pistes;
- Les moyens de traçage doivent être suffisants et suffisamment souples pour permettre de tracer à tout moment, assurant ainsi une préparation optimale de la piste.

4.4 Le balisage et l'inspection des parcours

Les parcours de course doivent être balisés la veille du début des épreuves et être prêts pour l'entraînement deux journées complètes avant le début de la première épreuve. Ceux qui utilisent les pistes en dehors de la période officielle d'entraînement devront payer les droits d'accès. Au cours de la période officielle d'entraînement, soit deux jours avant une épreuve, le parcours doit être préparé et balisé comme il le sera durant l'épreuve : article 311.4 des règlements de compétition. Les cartes de parcours de l'ensemble des épreuves doivent être disponibles en ligne au moins une semaine avant la tenue de l'événement. Il est recommandé de remettre à chaque équipe un ensemble de cartes laminées à afficher dans les salles de fartage.

5.0 Le délégué technique et le jury

5.1 Le délégué technique (DT)

Le délégué technique et le délégué technique adjoint sont désignés par le comité des événements de Nordiq Canada envers lequel ils sont redevables. Nordiq Canada confirme ces nominations à l'organisateur et transmet au délégué technique le nom et l'adresse du président du comité organisateur. Par la suite, les communications se font directement entre ces deux personnes et le directeur de la compétition.

Tous les frais raisonnables de déplacement, d'essence et d'hébergement du délégué technique et du délégué technique adjoint sont à la charge du comité organisateur. Si une visite est nécessaire avant l'événement, les frais de déplacement du délégué technique sont également à la charge du comité organisateur. Voir l'article 304. L'organisateur est responsable de négocier une entente acceptable sur le déplacement et l'hébergement avec le délégué technique avant l'événement.

Tous les frais d'hébergement raisonnables du directeur de course de Nordiq Canada sont à la charge du comité organisateur à compter de deux jours avant l'événement jusqu'au lendemain de la dernière course. L'accueil en famille est un moyen acceptable de contrôler les frais de subsistance pendant que les délégués sont sur place. L'hébergement devrait inclure un bon accès à Internet, de sorte que les rapports à la FIS et à Nordiq Canada puissent être effectués en temps opportun.

Les divisions peuvent demander la nomination d'un apprenti délégué technique à tout événement Coupe Canada NorAm. Le comité des événements étudiera la conformité de ces demandes. Le délégué technique de l'événement demeure responsable d'approuver le choix de tout apprenti délégué technique. Les frais encourus par les apprentis délégués techniques sont à leur charge, à celle de leur club ou de leur division.

5.2 La composition et le rôle du jury

La composition du jury est la suivante:

- Délégué technique, qui est le président du jury
- Le chef de course;
- Le directeur de la compétition de Nordiq Canada ou désigné;
- Le délégué technique adjoint.

À la discrétion du jury, des experts peuvent être invités à prendre part aux réunions du jury à titre d'observateurs. Les observateurs n'ont pas le droit de vote lors des décisions du jury.

5.3 Les marques de commerce sur les vêtements

Les marques de commerce sur les vêtements doivent être portées conformément à la réglementation du pays dans lequel se déroulent les épreuves. Lors des événements où il y a une télédiffusion internationale, ce sont les règlements sur les marques de commerce de la FIS qui s'appliquent. En temps normal, le règlement sur les marques de commerce ne sera pas en vigueur lors des épreuves de la Coupe Canada NorAm.

6.0 La sanction, l'admissibilité et l'inscription

6.1 La sanction

Toutes les épreuves de la série sont sanctionnées par Nordiq Canada à titre d'épreuves nationales. Les frais de sanction sont de 50 \$ par journée de compétition et sont payables par l'entremise de la division, conformément à la politique 2.2.1 de Nordiq Canada sur l'inscription et la sanction des épreuves de ski.

Nordiq Canada demandera la sanction de la FIS pour les épreuves de la Coupe Canada NorAm et l'édition la plus récente des règlements de la FIS sur les épreuves internationales s'appliquera aux épreuves de la catégorie ouverte. Les frais de sanction par la FIS sont de 350 \$ par événements et sont payables par l'organisateur par l'entremise de la division, conformément à la politique 2.2.1 de Nordiq Canada sur l'inscription et la sanction des épreuves de ski.

Lorsque les conditions locales l'exigent, le délégué technique pourra envisager certaines modifications aux règlements de la FIS afin d'assurer la sécurité et le caractère équitable de l'épreuve. Cependant, en toutes circonstances, le délégué technique est tenu de se conformer à l'esprit et à l'intention des règlements d'épreuve.

Le délégué technique ou le directeur de la compétition ou les deux devraient effectuer une visite du site durant l'été précédant l'événement, lorsqu'il s'agit d'un nouveau centre de ski. Le délégué technique, le directeur de la compétition, le président du comité d'épreuve et le chef de course doivent s'entendre sur les principales questions techniques ou organisationnelles au moins trois mois avant la tenue de l'événement. À la suite de la publication de l'avis de compétition, toute décision ou changement relatif au déroulement de l'événement doit être publié sur le site Web de Nordiq Canada et sur le site de l'événement.

Nordiq Canada et le délégué technique ont la responsabilité de répondre aux conditions d'inscription de la FIS pour la sanction.

6.2 L'admissibilité des athlètes et la licence de compétition

Les épreuves de la Coupe Canada NorAm s'adressent à tous les concurrents qui satisfont aux critères d'admissibilité.

Généralement, la catégorie de la Coupe Canada NorAm est ouverte : c'est-à-dire que les athlètes U20 et les seniors sont regroupés et courent ensemble par sexe. Les trois premiers athlètes U20, hommes et femmes, reçoivent des prix à la cérémonie de remise des médailles.

Les concurrents ont le choix de s'inscrire dans une catégorie conformément aux dispositions du modèle de compétition. L'athlète devrait prendre cette décision de concert avec son entraîneur, en fonction du format de l'épreuve, de la distance et des données sur l'homologation du parcours.

À l'inscription, tous les concurrents doivent indiquer le nom de leur club. Ils peuvent aussi indiquer le nom d'une équipe lorsqu'ils font partie d'une équipe nationale, d'un centre d'entraînement, d'une université, d'une équipe d'entreprise ou d'une équipe régionale reconnue par Nordiq Canada.

Pour être admis à participer aux épreuves de catégorie ouverte de la Coupe Canada NorAm, le concurrent doit détenir une licence de compétition valide émise par la FIS, par Nordiq Canada ou détenir une licence journalière de Nordiq Canada. Les participants au biathlon et aux autres disciplines nordiques doivent détenir une licence valide de Nordiq Canada ou une licence journalière de Nordiq Canada pour participer à la compétition.

La licence des guides paranordiques est la responsabilité de l'athlète avec une déficience visuelle. On ne s'attend pas à ce que les guides paient les frais d'inscription. Par contre, tous les guides doivent signer le Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques de Nordiq Canada disponible auprès des clubs organisateurs.

Les concurrents doivent aussi détenir une licence de la FIS pour être admissibles aux bourses en espèces lors des épreuves de la Coupe Canada NorAm.

Pour participer aux autres épreuves de niveau inférieur sanctionnées par Nordiq Canada, les concurrents doivent détenir une licence de compétition valide émise par la FIS ou une licence journalière pour les membres de soutien.

Lorsqu'un concurrent détient à la fois la licence de la FIS et celle de Nordiq Canada, les deux numéros doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription. Le formulaire doit comporter un espace pour inscrire le numéro de la licence FIS. Pour pouvoir accumuler des points FIS, un numéro de licence valide doit être inscrit dans la base de données de gestion de l'épreuve. Le concurrent ou son entraîneur doivent vérifier auprès du comité organisateur si le numéro FIS figure bien dans la base de données des concurrents. On peut se procurer les licences de la FIS au bureau de Nordiq Canada. On doit en faire la demande avant le 30 octobre pour pouvoir obtenir des points FIS lors des premières épreuves de la Coupe Canada NorAm de la saison. Il est possible de se procurer une licence après la date limite mais le prix sera beaucoup plus élevé ; les politiques de la FIS permettent également d'obtenir des points de façon rétroactive.

6.3 L'équipe d'entreprise ou l'équipe régionale

SFC reconnaît l'apport important des équipes régionales et des équipes d'entreprise au système de haute performance, et dans cette optique, incite l'organisateur à identifier ces équipes sur les listes de résultats. Voici ce qu'une équipe doit faire pour appartenir à cette catégorie :

Elle doit soutenir les athlètes pour l'entraînement et la compétition et compter au moins quatre skieurs détenant une licence.

L'équipe doit être soutenue par une société enregistrée ou un club à but non lucratif qui s'adresse à une clientèle plus large que les membres d'un seul club de Nordiq Canada.

L'organisme doit demander le «statut d'équipe» auprès du comité des événements a/s de ddyer@nordiqcanada.ca pour s'assurer que le nom choisi soit disponible dans le système d'attribution des licences de Nordiq Canada. Nordiq Canada n'a pas l'obligation de corriger rétroactivement le dossier d'un skieur si le nom de l'équipe n'est pas inscrit correctement ou si le skieur omet de le mentionner lors du renouvellement de sa licence.

Une équipe d'entreprise ne doit, en aucune circonstance, faire preuve de racisme ou d'inégalité entre les sexes et doit toujours démontrer un très grand respect envers le sport, les bénévoles et les commanditaires.

6.4 Les frais d'inscription

Les frais d'inscription de base pour une épreuve sont de 45 \$ CDN plus la TPS. Seuls le directeur de la compétition et le comité des événements peuvent approuver une majoration des frais d'inscription, tel qu'indiqué ci-dessous. Lorsqu'il y a plusieurs épreuves au cours d'un événement, on recommande de fixer un forfait global. Les frais d'inscription doivent donner l'accès aux pistes deux jours avant le début des épreuves. Un droit d'entrée s'appliquera à tous ceux qui utilisent les pistes en dehors de la période

officielle d'entraînement. L'accès aux pistes de compétition lors de la période officielle d'entraînement est compris dans les frais d'inscription.

Le comité des événements peut autoriser des " frais d'amélioration de l'enneigement " de 5 \$ par jour de compétition par athlète sur les sites accueillant des événements de niveau 1 pour couvrir les coûts supplémentaires de fabrication et d'entreposage de la neige dans le cadre de leur programme de gestion de la neige. Les frais supplémentaires perçus doivent être indiqués séparément dans l'état des revenus et des dépenses de l'événement et doivent être imputés à l'exploitant du site pour compenser les frais de gestion de la neige directement liés à la préparation des pistes de l'événement. Le comité organisateur est responsable de présenter un plan au Comité des événements pour approbation avant la publication des frais de l'événement.

L'objectif est de ne pas décourager la participation à cause de frais trop élevés, tout en assurant la viabilité financière de l'événement. L'organisateur devrait prévoir des frais d'inscription moindres pour les catégories sous la catégorie ouverte. Le directeur de la compétition étudiera la grille des frais d'inscription avec chaque comité organisateur, en lien avec les prévisions budgétaires de l'événement, lorsque l'organisateur fera parvenir l'ébauche de l'avis de compétition pour approbation au délégué technique et au directeur de la compétition.

En raison du nombre important d'inscriptions de dernière minute, nous invitons l'organisateur à proposer une échelle tarifaire qui comprend un meilleur prix pour ceux qui s'inscrivent tôt et pénalise ceux qui s'inscrivent à la dernière minute, conformément au contexte décrit ci-dessus.

L'organisateur doit recevoir le formulaire et les montants d'inscription dans un délai raisonnable (3 à 4 jours) avant le premier jour d'épreuve pour permettre la publication de la liste de confirmation au moins deux jours avant l'événement. La liste confirmée doit comprendre le nom du concurrent, le numéro de licence de Nordiq Canada ou de la FIS, l'année de naissance, les épreuves auxquelles le concurrent est inscrit et le nom du club ou de l'équipe selon le cas. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés lorsqu'un concurrent ne se présente pas.

6.5 Les gratuités d'inscription et d'hébergement

Lorsque les épreuves de la Coupe Canada NorAm font également partie d'un calendrier conjoint de compétition, la gratuité d'inscription ou de certains services comme l'hébergement feront partie des modalités négociées avec l'Association U.S. Ski and Snowboard pour le déroulement de la série. Les détails de cet aspect seront élaborés dans le contrat de l'organisateur.

La participation des athlètes d'élite peut être un atout pour le comité organisateur et peut servir à attirer l'attention des médias, des commanditaires ou des athlètes en développement. Lors de toutes les épreuves NorAm, l'organisateur offrira une gratuité d'inscription aux quatre premiers skieurs canadiens du classement NorAm chez les hommes et les femmes (classement calculé après chaque événement d'après les critères de sélection de la Coupe continentale), et à tous les membres de l'Équipe nationale senior et de l'Équipe paranordique de la Coupe du monde 2019-20.

L'organisateur offrira une indemnité journalière de 50 \$ aux meneurs canadiens de la Série NorAm pour chaque journée de compétition et d'entraînement officiel immédiatement avant le début de la compétition. Les athlètes invités devront être disponibles pour rencontrer les médias dans le cadre de promotions des épreuves de ski; tous les arrangements concernant ces activités seront faits à l'avance par l'entraîneur de l'athlète et un représentant de Nordiq Canada sur place.

L'organisateur a également la possibilité de faire d'autres invitations à des athlètes internationaux, à des équipes ou des personnalités et de leur offrir certaines gratuités. Lorsqu'une épreuve NorAm fait partie du calendrier conjoint entre le Canada et les États-Unis, on doit offrir des gratuités aux trois ou quatre meilleurs skieurs américains, hommes et femmes, du Super Tour. Pour que l'entraîneur des skieurs invités puisse traiter les inscriptions, le mot de passe des « Amis du club » à inscrire dans Zone4 lui sera

fourni. Lorsqu'une invitation a été envoyée à des athlètes, à des équipes ou des personnalités en particulier et que ces invitations comprennent une inscription gratuite, le nombre d'athlètes visés par l'invitation doit être précisé, ainsi que les renseignements quant aux frais de déplacement, les repas, l'hébergement et l'allocation journalière le cas échéant, les horaires, les primes pour les présences publiques, etc. Cette procédure permettra d'éviter toute confusion ou mauvaise interprétation des attentes et des responsabilités. La confirmation écrite de ces détails transmise à l'athlète ou à l'équipe assurera le bon déroulement de l'événement et pourra servir de référence si les responsables de l'événement ont quitté leurs fonctions.

Équipe canadienne de développement senior:

Dahria Beatty - Whitehorse/AIAWCA, YK, Emily Nishikawa - Whitehorse/AIAWCA, YT, Katherine Stewart-Jones - Nakkertok Nordic, QC, Antoine Cyr - Skinouk/CNEPH, QC. Sam Hendry - Canmore Nordic, AB, Julien Locke - Blackjack Ski Club, BC, Graham Ritchie - Georgian Nordic, ON, Julian Smith - Georgian Bay Nordic, ON

Équipe paranordique senior de Coupe du monde 2019-20: Mark Arendz - Rocky Mountain Racers, AB, Collin Cameron - Laurentian Nordic, ON, Russell Kennedy (G) - Canmore Nordic, AB, Graham Nishikawa (G) - Whitehorse Ski Club, YT, Brian McKeever - Fast Trax Run & Ski Club, AB, Brittany Hudak - Sturgeon River Nordic, SK, Natalie Wilkie - Larch Hills Nordic, BC, Emily Young - Hollyburn, BC

6.6 L'avis de compétition

L'ébauche de l'avis de compétition doit être transmis pour approbation au délégué technique et au directeur des événements au moins deux mois avant l'événement. L'avis final doit être disponible six semaines avant l'événement. Il doit être diffusé sur le site Web du comité organisateur. Prévenir le directeur de la compétition pour qu'il insère à la page du calendrier national de Nordiq Canada un hyperlien vers l'avis de compétition.

Le formulaire d'inscription du logiciel Zone4 doit également être révisé en collaboration avec le directeur de la compétition. L'inscription doit débiter cinq semaines avant le début de l'événement.

Le manuel des officiels de Nordiq Canada contient des exemples de formulaire d'inscription (référence A4-).

Pour les épreuves sanctionnées par la FIS, le formulaire d'inscription doit comporter un espace pour indiquer les numéros de licence de la FIS et de Nordiq Canada. On doit aussi demander, sur le formulaire d'inscription, le nom d'un contact pour rejoindre l'athlète, son entraîneur ou le chef d'équipe.

Les avis de compétition doivent inclure une clause d'annulation et/ou de report appropriée reflétant l'article 2.6 (Politique de remboursement) du présent document.

6.7 Site Web de l'événement

L'organisateur doit diffuser des informations sur l'événement ainsi que les résultats sur le site Web du club ou un site consacré à l'événement au moins deux mois avant la tenue de l'événement. Les adresses URL du site et de l'avis de compétition doivent être transmises au directeur des événements de Nordiq Canada lorsque l'avis de compétition approuvé est diffusé. L'information diffusée sur le site doit comprendre les éléments suivants :

Avant l'événement : avis de compétition, liste des commanditaires, renseignements sur les hôtels et la location de véhicules, numéros de télécopie et adresses de courriel, calendrier détaillé des épreuves et des activités, équipements disponibles sur place, listes de confirmation et de classement, etc.

Durant l'événement : mot de bienvenue, présentations pour la réunion des chefs d'équipe, rapports quotidiens et photos, résultats officiels, lien vers le classement général de la COC, hyperliens vers les médias qui parlent de l'événement, etc.

Après l'événement : remerciements aux bénévoles et aux commanditaires, objets perdus et trouvés, lien vers les résultats, etc.

6.8 Procédure d'inscription

La procédure d'inscription doit se faire avec un logiciel de gestion d'épreuve approuvé par Nordiq Canada.

Si les skieurs font partie de l'une des équipes de l'ÉNS (p. ex. Équipe de développement ou junior), d'un CDEN, d'une équipe universitaire ou d'entreprise, ils doivent, lors de l'inscription, indiquer le nom de leur équipe et celui de leur club. Autrement, ils doivent s'inscrire sous le nom de leur club. Le nom des clubs et des équipes ainsi que l'orthographe de ces noms sera utilisé tel qu'il est inscrit dans la liste de données des clubs sur le site Web de Nordiq Canada. Les noms des skieurs, ainsi que l'orthographe, seront utilisés conformément à la LPC soumise par Nordiq Canada au comité organisateur. Les données d'inscription de la FIS seront utilisées conformément à la section "Biographie de l'athlète" du site Web de la FIS.

Les comités organisateurs doivent se conformer aux politiques sur le respect de la vie privée et ne doivent pas autoriser l'usage des adresses de courriel à des fins de sollicitation. Les listes finales d'inscription doivent être publiées sur le site Web de l'événement au moins 48 heures avant le début de la première épreuve. La liste doit comprendre le nom du club, le nom des athlètes, les numéros de licence de Nordiq Canada et de la FIS, les épreuves choisies et l'année de naissance.

L'avis de compétition doit indiquer la date limite des inscriptions, au plus tôt 5 jours et au plus tard 2 jours avant la première compétition.

Une inscription distincte pour les entraîneurs devrait accompagner l'inscription à l'événement. Ceci facilitera la transmission des listes confirmées et des communications de dernière minute avec les équipes en raison des changements d'heure de départ, des changements de course et des annulations.

6.9 La répartition des groupes de départ

Dans les épreuves NorAm de catégorie ouverte, la plus récente liste LPC pour les épreuves de distance et de sprint est utilisée, sauf pour la dernière journée d'une épreuve de poursuite. Pour de plus amples renseignements, consulter les documents suivants sur le site Web de Nordiq Canada, à la section *résultats – points, LPC* : Listes des points canadiens, Politique sur les événements.

La plus récente liste de la LPC est publiée à l'adresse suivante sur le site Web de Nordiq Canada. Conformément à l'article 1.2 (b), pour toutes les épreuves d'un événement de fin de semaine qui nécessitent des groupes de départ, la plus récente liste de sprint ou de distance de la LPC doit être utilisée. L'organisateur doit se servir de la fonction « validation » du logiciel *Zone4* pour vérifier les numéros de licence de Nordiq Canada et de la FIS et l'affiliation à un club ou à une équipe. Veuillez noter que la procédure de validation est basée sur la dernière liste de points publiés. Lorsque le numéro de licence d'un skieur est invalide, on doit vérifier les données directement sur la liste de confirmation des numéros de licence de Nordiq Canada ou sur la plus récente liste FIS des skieurs actifs détenant une licence de compétition de la FIS. Veuillez à sélectionner le bouton "actif" pour des données précises

Lorsque des skieurs étrangers s'inscrivent à une épreuve de la Coupe Canada NorAm, ils sont classés par le jury, qui utilisera la LPC comme point de référence. Dans le cas peu probable que le skieur étranger n'ait pas de classement sur la LPC, il sera classé à la discrétion du jury.

Le directeur du développement des athlètes et des entraîneurs de Nordiq Canada fera des recommandations au jury sur les demandes spéciales de classement émanant de skieurs canadiens et présentées par écrit par la division d'un athlète, au moins une semaine avant l'événement. Cependant, une telle demande doit s'appuyer sur des motifs exceptionnels pour justifier une amélioration de classement.

Pour toutes les distances et les épreuves de la catégorie ouverte, les catégories junior hommes et senior hommes ainsi que les catégories junior femmes et senior femmes seront regroupées aux fins de la répartition des groupes de départ et courront dans une catégorie ouverte unique. La catégorie CNCUC fera partie de la compétition ouverte. Cependant, cette catégorie sera subdivisée en six (6) groupes distincts pour la remise des médailles. Un classement général doit être publié lorsque les rangs des sous catégories sont inscrits sur les listes de résultats. Tous les athlètes doivent être identifiés par leur année de naissance sur les listes de départ et les listes de résultats.

Pour la répartition des catégories qui ne font pas partie du programme de la Coupe Canada NorAm, l'organisateur doit s'en remettre aux règlements de Nordiq Canada ou aux directives de la division hôte. Pour les distances communes, l'organisateur est encouragé à combiner les catégories et les classements de départ selon la LPC. Le jury approuvera le calendrier définitif en tenant compte du nombre d'inscriptions, de la configuration du parcours et des prévisions météorologiques.

Lorsqu'une épreuve compte un grand nombre de participants en catégorie ouverte ou lorsque les conditions de la piste peuvent influencer les résultats de façon importante, le jury peut décider de modifier l'ordre de départ des 30 premiers en établissant un classement prioritaire à l'intérieur de ce groupe. Dans ce cas, on doit appliquer la procédure de classement prioritaire déterminée pour ce format d'épreuve : par exemple, en sprint, les skieurs qui ont le plus de points partent les premiers.

6.9.1 Épreuves de distance : départ individuel (intervalle)

Toutes les catégories seront réparties en fonction du classement sur la LPC de distance. Pour chaque catégorie, les skieurs seront classés en fonction du classement sur la LPC de distance. Les skieurs seront regroupés selon le nombre total de skieur dans la catégorie combinée. Les positions de départ seront ensuite assignées au hasard au sein de chaque groupe. La décision du jury déterminera l'ordre de départ de chaque groupe. Ceux qui ne figurent pas au classement de la LPC seront regroupés dans un groupe distinct et classés au hasard.

6.9.2 Départs groupés (de masse)

Dans la catégorie ouverte hommes et femmes, la répartition en groupes de départ et l'attribution des dossards se fera selon le classement de la LPC de distance. Le meilleur skieur de la liste mérite la première position de la grille de départ. Les concurrents dont le nom n'apparaît pas sur la LPC et ceux qui détiennent une licence journalière seront regroupés derrière le dernier concurrent de la LPC. La formation de départ sera en chevron où les places seront attribuées tel que décrit à l'annexe 3-5 du Manuel des officiels de Nordiq Canada 2019.

6.9.3 Les épreuves de sprint

Une épreuve de sprint comprend une ronde de qualification opposant tous les skieurs d'une même catégorie. Les hommes seniors et juniors et les femmes seniors et juniors seront regroupés pour la vague de qualification et prendront le départ selon leur rang sur la LPC, avec les mieux classés prenant le départ en premier. Cette procédure vise à permettre aux skieurs juniors d'accumuler des points de la FIS. Pour la vague quarts de finale, les juniors qui se qualifient ont le choix de courir soit dans la catégorie junior, soit dans la catégorie senior. À moins que le secrétaire de compétition ne reçoive un avis de surclassement de la part d'un concurrent lors de la réunion des chefs d'équipe, tous les juniors qui se qualifient participeront aux quarts de finale en catégorie junior.

Un groupe distinct devrait être formé avec les détenteurs de licence qui n'ont pas de points de la LPC et les détenteurs d'une licence journalière. Le jury déterminera l'ordre de départ.

Conformément au règlement 325.4.1.3 des règles de compétition internationale et de Nordiq Canada, en cas de temps de qualification égal, les concurrents qui accéderont aux quarts de finale seront classés selon les points LPC sprint amassés au résultat de la qualification.

Si l'égalité persiste, les positions seront déterminées au sort. L'égalité en qualification ne modifiera pas le nombre maximum de concurrents qualifiés (30 / 24 / 16).

Lors de l'établissement des vagues, les épreuves de sprint de la Coupe Canada NorAm de catégorie ouverte ont préséance sur toute autre catégorie de l'événement. L'objectif de cette mesure est de pouvoir accorder aux concurrents de la catégorie ouverte une période de repos de 90 à 120 minutes entre l'épreuve de qualification et le début des vagues éliminatoires.

Les vagues de sprint (catégorie ouverte) doivent se dérouler conformément à la grille de la FIS pour 30 athlètes sans avoir de finale B (voir : <http://www.fis-ski.com>) et il doit y avoir un délai équivalent entre chaque vague. Le délai de 5 minutes est requis uniquement pour la télévision mais la durée conseillée varie de 3 à 5 minutes, en fonction de la longueur de l'épreuve. Voir à l'annexe 2, la séquence recommandée pour les vagues de sprint de la Coupe Canada NorAm. Lors des épreuves de la Coupe Canada NorAm, le temps des vagues quarts de finale et demi-finales devrait être chronométré afin de permettre le suivi en direct des résultats en ligne. Le passage à la ronde suivante s'effectuera selon les dispositions de l'article 325.4.2.7 des Règlements des compétitions internationales de la FIS; autrement, c'est l'article 325.4.2.5 qui détermine le passage à la ronde suivante.

6.9.4 Règlements des épreuves à étapes multiples de la Série Coupe Canada NorAm Haywood

Directives générales:

Les skieurs doivent participer à toutes les étapes d'une épreuve à étapes multiples afin d'être admissibles aux prix en argent, aux points cumulatifs NorAm et pour avoir droit au classement prioritaire. Le protocole de classement prioritaire est déterminé par le jury après l'analyse du niveau des concurrents.

Les athlètes ne recevront aucune pénalité relativement à l'écart de temps derrière le premier. Lors d'une épreuve de poursuite avec départ groupé, la règle du tour de retard ne sera pas appliquée.

Le système de bonification FIS pour le sprint sera appliqué aux résultats finaux des 30 premiers skieurs au sprint de la catégorie ouverte. Des secondes de bonification sont soustraites du temps de qualification sprint du concurrent avant d'être rajoutées au temps global pour déterminer la position de départ d'une épreuve de poursuite :

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|--|
| 1 ^{ère} place = -30 seconds | 7 ^e place = -16 sec | 13 ^e – 15 ^e place = 5 sec |
| 2 ^e place = -27 sec | 8 ^e place = -15 sec | 16 ^e – 20 ^e place = -4 secs |
| 3 ^e place = -24 sec | 9 ^e place = -14 sec | 21 ^e – 25 ^e place = - 3 secs |
| 4 ^e place = -23 sec | 10 ^e place = -13 sec | 26 ^e – 30 ^e place = - 2 secs |
| 5 ^e place = -22 sec | 11 ^e place = - 12 sec | |
| 6 ^e place = -21 sec | 12 ^e place = - 11sec | |

Les secondes de bonification (1^{ère} = 15 secondes, 2^e = 10 secondes, 3^e = 5 secondes) seront également attribuées aux trois meilleurs skieurs de la compétition de départ par intervalles. Les secondes de bonification seront soustraites du résultat des skieurs au départ par intervalles avant de considérer les temps de départ pour la poursuite.

Aucune seconde de bonification ne sera appliquée dans les compétitions de poursuite de deux jours.

Pointage pour les compétitions à étapes multiples de la Coupe Canada NorAm

Des points COC NorAm seront attribués pour chaque étape de la compétition à étapes multiples. La grille de points standard qui attribue 100 points pour une victoire sera utilisée pour chaque étape (classée selon le temps réussi à cette étape) de la compétition en plusieurs étapes. De plus, les points standards seront attribués pour le classement global des skieurs lors de la dernière journée.

Ordre de départ pour les compétitions à étapes multiples

Étape 1 (sprint catégorie ouverte / prologue pour les catégories juniors)

Dans les catégories ouvertes masculine et féminine, la répartition et l'attribution des dossards seront effectués selon les points de la LPC sprint avec le meilleur prenant le départ en premier, tel qu'indiqué en 6.9.3 ci-dessus.

Étape 2 (départ à intervalles)

Pour les compétitions de départ par intervalles, tous les skieurs de catégorie ouverte qui se qualifient selon les règles multi-étapes seront répartis conformément à l'article 6.9.1.

Veillez noter que pour les compétitions Mini-Tour, les skieurs doivent s'inscrire et participer aux épreuves de sprint de la catégorie ouverte senior pour être admissibles aux secondes de bonification et aux bourses en argent, à moins qu'une catégorie junior hommes / femmes ne soit offerte pour le Mini-Tour.

Toutefois, les juniors qui choisissent de skier dans les vagues juniors demeureront admissibles aux classements cumulatifs généraux de l'épreuve à étapes multiples et une place de départ préférentielle pour l'étape de poursuite.

Les juniors qui choisissent de skier dans les vagues de catégorie ouverte seront considérés comme des seniors pour le reste de la compétition à étapes multiples.

Étape 3 (étape de poursuite)

Les dossards de départ seront distribués en vertu du classement en vigueur après la deuxième étape de la compétition à étapes multiples Coupe Canada NorAm Haywood en attribuant le premier départ au skieur au sommet du classement. Les temps de départ seront attribués selon un départ de poursuite, en déterminant l'écart de temps du skieur par rapport au meneur. Le jury peut également décider d'utiliser, lors de la dernière journée, un «départ par vague» après un seuil de temps donné en fonction de la répartition générale des temps de départ des concurrents, du parcours et du nombre de coureurs classés après le seuil de temps.

Dans les compétitions multi-étapes, les skieurs qui ne participent pas à toutes les épreuves ne seront pas admissibles à participer aux épreuves subséquentes de la compétition. Le comité organisateur peut décider d'offrir une catégorie distincte pour les skieurs qui ne sont pas admissibles à la compétition à étapes multiples.

6.9.5 Compétitions avec départ de poursuite

Une compétition avec un départ de poursuite est encouragée pendant la Coupe Canada NorAm afin d'encourager le développement des athlètes en les exposant à différents formats de course. Un départ de poursuite comportera deux épreuves sur deux jours de course consécutifs et alternera les techniques, c.-à-d. la technique classique le jour 1 et la technique pas de patin le jour 2.

Les temps de départ du jour 2 sont déterminés par l'écart de temps entre le concurrent et le vainqueur du jour 1, le vainqueur partant au temps 0.

Une caméra vidéo devrait être utilisée pour filmer l'ensemble du départ de telle sorte qu'un examen par le jury puisse être effectué. Une grande horloge de départ et une grande horloge à affichage devraient être utilisées pour chaque couloir de départ. Aucune porte de départ n'est utilisée, mais le numéro de dossard d'un concurrent et le temps de départ doivent être affichés à l'avant de chaque couloir de départ.

Un exemple de liste de départ pour les compétitions de poursuite se trouve à l'adresse suivante:

<http://data.fis-ski.com/pdf/2017/CC/3033/2017CC3033SL.pdf>

6.10 La réunion des chefs d'équipe

La première réunion des chefs d'équipe doit avoir lieu avant le début de la première épreuve, selon la section 307 des règles de compétition de Nordiq Canada. Le délégué technique et le jury seront présentés lors de cette rencontre. Le délégué technique en profitera pour expliquer les principaux règlements ou les modifications aux règlements qui ont une importance particulière pour l'événement ou pour la première épreuve. La liste de concurrents produite par l'organisateur lors de cette réunion doit comporter la liste des abandons, les noms bien orthographiés, les groupes d'âge, les points Canada et les points FIS, les numéros de licence de Nordiq Canada et FIS, le nom du club, de l'équipe et de la fédération nationale. Il est important de vérifier à ce moment que les juniors qui courent en catégorie ouverte sont bien identifiés comme athlètes U20.

D'autres réunions auront lieu chaque jour précédant une épreuve ou à un moment déterminé par le jury.

La liste de départ doit indiquer clairement l'heure du début de la compétition et l'heure de départ de chacun des concurrents.

Le format prévu par la FIS pour l'épreuve de sprint pourra être modifié en raison du nombre de concurrents qui se qualifient après chaque vague, le nombre de skieurs dans chaque vague, la méthode utilisée pour passer à la vague suivante et le choix du parcours. Voir article 325.4.2.5. Toute modification proposée par l'organisateur doit être approuvée par le délégué technique et le directeur de la compétition. Sur place, le jury peut modifier le format afin de s'adapter aux conditions locales et d'assurer une participation juste et équitable.

Pour toutes les autres catégories, la répartition en groupes de départ des vagues de qualification sera celle d'une épreuve habituelle de division, tel que déterminé par le jury.

6.11 La liste des personnes-ressources de Nordiq Canada

Les personnes suivantes sont les principaux contacts pour le comité organisateur. Cette liste est à jour pour la saison 2019-2020 :

| | | |
|----------------------------------|--------------|--|
| Directeur de la compétition | Jeff Ellis | jellis@nordiqcanada.ca |
| Agent de liaison avec les médias | Chris Dornan | hprchris@comcast.net |

6.12 La liste des responsables du comité organisateur

Le comité organisateur doit remettre à Nordiq Canada la liste des responsables du comité organisateur de l'événement et le comité de compétition, ainsi que les procès-verbaux de toutes les réunions du comité précédant l'événement.

7.0 Services aux athlètes

7.1 La trousse d'inscription

Des trousse d'inscriptions devraient être remises aux athlètes et aux entraîneurs lors de l'inscription. Elles peuvent comprendre les éléments suivants : le programme, des brochures touristiques, une carte de la ville et autres cartes pertinentes, une liste des activités de divertissement, une liste de restaurants, les laissez-passer et les renseignements sur l'épreuve, les billets pour le banquet, des souvenirs, des journaux, des certificats de participation et des étiquettes avec leur nom. Les marchands locaux peuvent fournir des coupons-rabais, des souvenirs comme des stylos, des carnets de notes, des porte-clés, des calendriers et autres objets promotionnels.

7.2 Les services bilingues

La politique de Nordiq Canada prévoit que, lors des événements d'envergure nationale et internationale qu'elle sanctionne, certains services essentiels soient offerts dans les deux langues officielles aux athlètes, aux entraîneurs et aux spectateurs. Nordiq Canada reconnaît qu'il peut y avoir des difficultés pratiques à la prestation complète et en temps réel de tels services. Par conséquent, Nordiq Canada demande à l'organisateur de faire preuve de flexibilité et de respect dans l'application de cette politique. En pratique, ceci pourrait signifier que les organisateurs d'événements se déroulant au Québec seront en mesure d'offrir un service complet de traduction, puisque plusieurs des participants, notamment tous les membres de l'association U.S. Ski and Snowboard, sont unilingues anglophones. Dans l'ouest canadien, on peut s'attendre à ce qu'une minorité de skieurs soient unilingues francophones. La traduction doit y être offerte pour les fonctions principales, comme par exemple, les réunions de chefs d'équipe.

8.0 L'abri chauffé et la salle de fartage

8.1 L'abri chauffé et la salle de fartage

Le nombre de participants à un tel événement est assez important : entre 200 et 300 personnes au minimum et 700 au maximum. Les centres de ski doivent disposer d'abris sur place dont les dimensions

sont de 1,5 m² (5 pi²) pour chaque athlète, entraîneur et responsable d'équipe. Un espace séparé doit également être prévu afin de permettre aux femmes d'enlever leurs vêtements de compétition mouillés pour des sous-vêtements secs et des survêtements. Une salle de fartage à part et de dimensions adéquates doit également être prévue. Prévoir 1,8 m² (6 pi²) par athlète. La salle de fartage doit disposer d'un accès limité et permettre l'application des farts fluorés. L'organisateur doit mettre à la disposition des équipes des prises électriques à proximité de l'aire de départ.

Chaque roulotte mobile ou installation permanente de fartage doit être pourvue d'un ventilateur pour l'évacuation des vapeurs nocives. Les ventilateurs devraient être capables de circuler de 180 à 200 PCM pour 300 pi² et être capables de recycler entièrement l'air dans la salle de fartage chaque nuit.

Les techniciens des équipes sont invités à porter au moins un demi-masque approuvé pour le nettoyage chimique, les travaux de meulage, de maçonnerie ou de peinture à pulvériser et ayant un degré de protection de 95 % contre les particules et aérosols sans huile (norme N95). Les masques complets protègent les yeux contre les vapeurs nocives et la poussière. L'utilisation de gants jetables est également recommandée parce que la peau est une source indirecte d'exposition aux toxines.

http://www.uline.ca/BL_992/3M-6000-Reusable-Respirators

<https://www.3mscott.com/world/>

La politique de Nordiq Canada sur le fluor sera en vigueur pour toutes les catégories qui ne sont pas de niveau FIS aux épreuves de la Coupe Canada NorAm.

Il n'est pas nécessaire de prévoir des prises au départ pour 'chauffer' les skis pour les sprints.

8.2 Le test de fartage

Prévoir une pente adéquate pour le test de glisse à un kilomètre ou moins du stade. La zone de test de glisse peut être située sur le parcours si la piste est assez large. Dans les zones où la circulation des skieurs est autorisée dans les deux sens, la piste doit être balisée et séparée par des pylônes et/ou des drapeaux de piste.

Il est obligatoire d'offrir une piste d'échauffement comportant une courte montée à proximité du départ. Les pistes pour le test de glisse et l'échauffement doivent être tracées de la même façon que les parcours afin de simuler les conditions de la course.

9.0 Le chronométrage et le traitement des résultats

9.1 Les standards de chronométrage et la production de résultats

Un logiciel de gestion d'épreuve approuvé par Nordiq Canada doit être utilisé.

Les officiels du chronométrage qui auront à travailler avec le logiciel de gestion d'événement doivent l'avoir déjà utilisé et être familiers avec ses fonctions.

Le logiciel doit être accompagné d'un manuel ou d'un service de dépannage où les utilisateurs peuvent trouver rapidement une solution en cas d'urgence.

On s'attend à ce que les résultats de la Coupe Canada NorAm soient en ligne en direct. L'organisateur doit vérifier à l'avance le fonctionnement du module en direct en organisant une épreuve test, dans le but de vérifier si tous les éléments du système sont bien compatibles avant la fin de semaine de l'événement.

9.2 L'équipement de chronométrage

Pour cette série prestigieuse, les athlètes, les entraîneurs et les médias s'attendent à ce que les résultats soient produits avec rapidité et précision, conformément au protocole de Nordiq Canada, tel que décrit en 9.3. De plus, Nordiq Canada recommande fortement que les heures de début et de fin soient générées électroniquement avec un système de sauvegarde complètement indépendant.

Le chronométrage doit se faire dans un abri fermé et chauffé.

Pour les épreuves à départ par intervalle et les qualifications de sprint, un portillon de départ électronique relié à un chronomètre à affichage grand format doit être utilisé.

À l'arrivée, le temps de l'athlète est enregistré par une cellule photo-électrique au moment où il franchit la ligne d'arrivée. Dans certains cas, on peut utiliser un système manuel pour enregistrer le temps de départ ou d'arrivée au moyen d'un bouton-poussoir.

L'organisateur doit s'assurer que le consultant du service de chronométrage fournit le rapport de chronométrage de la FIS en format xml dans les 24 heures suivant chaque compétition.

Les temps enregistrés par caméra à l'arrivée ont été acceptés par la FIS en 2012.

Lors des épreuves de qualification NorAm à départ de masse, ou des épreuves de sprint et de poursuite, une caméra à la ligne d'arrivée doit être utilisée. L'organisateur est responsable des frais encourus.

Nordiq Canada recommande également l'utilisation d'un chronomètre à affichage digital comme repère visuel pour indiquer au skieur quand partir.

9.3 Les résultats

Les résultats doivent être publiés conformément au format décrit à l'annexe B lorsque le logiciel de chronométrage Windows Legacy Zone4 ou le système en ligne Zone 4 de 2017 est utilisé.

Les résultats officiels doivent comprendre le nom des membres du jury de même que les renseignements suivants : distance (incluant le nombre de tours), technique et catégorie, rang, numéro de dossard, nom, année de naissance, sous-catégorie (pour les résultats combinés), rang de sous-catégorie (pour les résultats combinés), numéro de licence Nordiq Canada et FIS (ou numéro de licence journalière), nom du club, nom de l'équipe et temps final.

Lors des épreuves de la catégorie ouverte, les renseignements sur l'homologation des pistes et le numéro d'homologation de la FIS doivent apparaître dans la barre de commentaires située entre l'entête de la page et le tableau des résultats.

Pour la catégorie ouverte, le rapport de chronométrage de la FIS selon les spécifications de la FIS doit être déposé par le responsable du service de chronométrage dans les 24 heures suivant la fin de chaque compétition.

Le nom du fichier doit comporter le nom de l'événement, du format et de la distance de l'épreuve, et indiquer s'il s'agit d'une liste de départ ou d'une liste de résultats. (ex. : Sélection des ChMJr NorAm Haywood –Int. 10/15 km CI Résultats finaux.) À noter que le site est déjà indiqué dans la clé du club de Zone 4 et n'est donc pas requis pour le nom du fichier.

L'entête de chaque page de résultat doit comporter le logo du commanditaire de l'épreuve et du commanditaire en titre, de même que le logo de Nordiq Canada et celui du comité organisateur. Les

logos des commanditaires du comité organisateur et des partenaires gouvernementaux doivent être placés dans le pied de page de chaque feuille de résultat.

Lorsque l'épreuve est désignée comme épreuve ou championnat collégial ou universitaire (CNCUC), il faut produire une liste distincte de résultats pour la catégorie universitaire. Cette liste doit comprendre les renseignements suivants : rang, numéro de dossard, nom, équipe universitaire, temps final.

Le logiciel de gestion d'épreuve Zone 4 est le seul qui est approuvé par Nordiq Canada parce qu'il permet de produire les résultats selon les formats requis.

L'organisateur doit publier les listes de départ et les listes de résultats qui comprennent les éléments suivants:

Sur place : (copie papier) les résultats complets affichés sur le tableau des résultats conformément aux dispositions sur le chronométrage définies dans les règlements de Nordiq Canada. Des exemplaires des résultats finaux doivent être remis aux équipes et à ceux qui en font la demande.

Les résultats doivent être en format facile à imprimer (PDF ou html) et compatible avec la base de données de la LPC et celle de la FIS pour l'inscription aux épreuves.

Les résultats du programme Coupe Canada NorAm FIS devraient être diffusés en continu. Ces résultats doivent être considérés comme provisoires et leur diffusion ne remplace pas l'affichage des résultats officieux ou officiels.

9.4 Les points de compétition

9.4.1 La liste des points Canada

Les points Canada sont calculés pour chaque épreuve et sont ajoutés au classement de la LPC, conformément aux règlements de la LPC. Les numéros de licence de Nordiq Canada doivent être indiqués sur toutes les listes de résultats finaux en plus de la distance de l'épreuve et du parcours utilisé. La politique de la LPC et la gestion des points sont sous la responsabilité du comité de la haute performance de Nordiq Canada.

Seules les courses classées ensemble et débutant à une heure similaire de la journée recevront un pointage comme étant une seule épreuve. Si les catégories d'épreuves ne sont pas combinées, la course recevra un pointage séparé en utilisant le protocole régulier des points Canada.

9.4.2 Les points FIS (seulement pour les événements de la COUPE CANADA NORAM)

Le délégué technique est responsable de remplir le rapport d'épreuve du délégué technique en ligne de la FIS. Les calculs de points devraient être vérifiés par le directeur des événements de Nordiq Canada.

Le rapport de chronométrage de la FIS doit être soumis à la FIS avant que les résultats de la FIS ne deviennent admissibles aux points de la FIS.

Les points de la FIS sont calculés par le directeur des événements de Nordiq Canada pour toutes les épreuves individuelles de la catégorie ouverte (pour les détenteurs de la licence FIS dans la catégorie FIS). Le directeur des événements doit veiller à la transmission des points dans le format requis (xml) au bureau de la FIS.

Lors d'une épreuve de poursuite, des points FIS et des points Canada seront attribués selon le temps des coureurs à chaque étape de la compétition.

Points COC / NorAm

Les compétitions NorAm désignées seront notées à l'aide du système de pointage de la Coupe du monde de la FIS attribuant 100 points pour le gagnant, 80 points pour la 2e position, 60 points pour la 3e, etc.

10.0 Les services médicaux et le contrôle antidopage

L'organisateur et le responsable des services médicaux et de secours doivent confirmer au directeur de la compétition ou au délégué technique que les installations médicales et les équipements de secours et d'évacuation au début de la période officielle d'entraînement ou des épreuves conformément à l'article 221.6 des Règlements de la FIS (RCI).

10.1 Le contrôle antidopage (le cas échéant)

Les athlètes et les entraîneurs ne doivent pas oublier que des contrôles antidopage peuvent être effectués au hasard par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport. Pour éviter un test positif et les conséquences d'une violation de la réglementation antidopage, les athlètes devraient prendre l'habitude de suivre les étapes suivantes :

- Vérifier sur le site de Global DRO (www.globaldro.com) si un médicament en vente libre ou un traitement a été inscrit sur la liste des produits prohibés par l'Agence mondiale antidopage.
- Vérifier les exemptions médicales (www.cces.ca/fr/medical) si vous devez prendre un médicament se trouvant sur la liste des interdictions pour une raison médicale légitime.
- Ne pas faire usage de suppléments ou prendre les précautions requises avant de le faire. Les suppléments ne peuvent être évalués par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport ou Global DRO. L'absence de réglementation gouvernementale dans ce secteur de l'industrie ne permet pas de connaître les ingrédients de ce type de produits. Pour en savoir davantage : www.cces.ca/fr/supplements.
- Réviser les étapes de prélèvement des échantillons et des tests antidopage : www.cces.ca/fr/samplecollection.

Pour obtenir de la documentation ou des renseignements généraux sur le programme antidopage, veuillez communiquer avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport:

Courriel: info@cces.ca

Sans frais: 1-800-672-7775

En ligne: www.cces.ca/athletezone

Le chef de la compétition doit communiquer avec le directeur de la haute performance de Nordiq Canada un mois avant l'événement afin de déterminer la probabilité qu'un test de contrôle antidopage ait lieu lors de l'événement. Ceci permettra de prendre les dispositions nécessaires sur place.

L'espace réservé (structure permanente ou temporaire) et l'équipement requis pour les contrôles antidopage doivent être situés à proximité du stade. Si des contrôles doivent avoir lieu au cours de l'événement, l'information supplémentaire sera transmise à l'organisateur par le responsable du contrôle antidopage désigné par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport.

11.0 Prix

11.1 La remise des prix

La remise des prix doit avoir lieu après chaque épreuve, dans les 20 minutes suivant le passage de la ligne d'arrivée du dernier coureur selon les résultats non officiels. Les concurrents ne devraient pas avoir à attendre plus longtemps avant d'aller à la douche ou de mettre des vêtements secs.

S'il est impossible de remettre les médailles dans le délai de 20 minutes, l'organisateur doit planifier une cérémonie dans un lieu et à un moment précis de la journée qui convient aux athlètes. On suggère de choisir un lieu public à proximité du centre d'hébergement des athlètes et si possible, d'organiser la cérémonie avec d'autres activités communautaires.

L'ordre habituel de présentation des médailles est : 3^e place, 2^e place et 1^{ère} place. Les catégories et sous catégories doivent être présentées à tour de rôle afin de créer un sentiment de camaraderie entre les skieurs qui se sont mesurés les uns aux autres.

Lorsque les médailles sont remises ailleurs qu'au centre de ski, on peut simplement offrir un bouquet aux trois premiers immédiatement après l'épreuve de la catégorie.

11.2 Les bourses en argent, les prix et les récompenses

Dans le but d'augmenter la visibilité de notre sport, d'inciter les skieurs seniors à continuer de concourir et d'attirer des concurrents de qualité, des bourses en argent sont accordées aux gagnants de la catégorie ouverte. Lorsque possible, les organisateurs sont invités à offrir plus que les montants minimums définis à la section 1.3.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de modèle standard pour les médailles de la Coupe Candad NorAm. Tel que défini au contrat de l'organisateur, les comités organisateurs sont responsables d'offrir des récompenses provenant de la région en plus des bourses, aux concurrents suivants:

- Les cinq premiers (Coupe Canada NorAm) hommes et femmes détenteurs d'une licence FIS en catégorie ouverte, plus les premiers skieurs U23 hommes et femmes aux épreuves NorAm;

Les concurrents masculins et féminins U20 peuvent recevoir les prix de la catégorie ouverte et de la catégorie ouverte U23 et U20 (marchandises et bourses) lorsqu'ils participent à une épreuve en catégorie ouverte.

Les trois (3) meilleurs athlètes de la catégorie ouverte CNCUC recevront des prix de marchandise. Dans le cas des sprints, le classement de qualification au sprint déterminera les gagnants de la catégorie CNCUC afin de permettre aux skieurs de concourir dans leurs sous-catégories désignées lors des vagues.

Tel qu'indiqué dans le modèle de compétition, les concurrents des années de naissance désignées qui choisissent de participer à une épreuve à un niveau plus élevé sont considérés comme «surclassés» et doivent être considérés comme faisant partie du groupe du stade de développement et de catégorie de compétition suivants pour les récompenses, l'ordre de départ et la répartition.

11.3 Le calcul des points de la série

Les points de la Coupe continentale FIS sont attribués aux concurrents de la catégorie ouverte pour chaque épreuve des championnats (NorAm Haywood et Championnats canadiens).

Les épreuves individuelles (dont les sprints) serviront à calculer les points.

Des points seront attribués en fonction du rang des skieurs selon le temps écoulé à chaque jour de compétition. Le classement combiné d'un skieur à l'épreuve de poursuite sera utilisé dans le calcul du pointage de la Coupe continentale, sauf indication contraire.

Le nombre d'épreuves de la série déterminera le nombre de résultats qui serviront à déterminer le champion de la Série de la Coupe continentale FIS.

Lors de chacune des épreuves, le maillot du meneur sera remis au concurrent premier au classement global de la série.

Pour les épreuves de sprint qui comptent 16 concurrents dans la vague quart de finale, les résultats finaux (1 à 16) suivis des résultats de la vague de qualification (17 à 30) servent au calcul des résultats pour le classement général de la série.

Pour les épreuves de sprint qui comptent 30 concurrents dans la vague quart de finale, les résultats finaux du sprint (1 à 30) servent au calcul.

Les 30 premiers skieurs détenteurs d'une licence FIS, peu importe leur nationalité, obtiendront des points de série. Pour calculer les points de la série régionale FIS, les skieurs canadiens recevront les points réels calculés pour chaque épreuve. Les concurrents qui détiennent une licence journalière ne recevront pas de points au classement.

Les épreuves qui serviront à déterminer le vainqueur de la Série de la Coupe continentale FIS seront publiées par le comité de la haute performance dans un document distinct avant le début de la saison de ski.

La mise à jour du classement de la série sera publiée par le directeur des événements et le directeur de la compétition sur le site Web de Nordiq Canada après chaque événement.

Points attribués pour les épreuves individuelles de distance et de sprint :

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 ^{ère} place = 100 points | 16 ^e place = 15 points |
| 2 ^e place = 80 points | 17 ^e place = 14 points |
| 3 ^e place = 60 points | 18 ^e place = 13 points |
| 4 ^e place = 50 points | 19 ^e place = 12 points |
| 5 ^e place = 45 points | 20 ^e place = 11 points |
| 6 ^e place = 40 points | 21 ^e place = 10 points |
| 7 th place = 36 points | 22 ^e place = 9 points |
| 8 ^e place = 32 points | 23 ^e place = 8 points |
| 9 ^e place = 29 points | 24 ^e place = 7 points |
| 10 ^e place = 26 points | 25 ^e place = 6 points |
| 11 ^e place = 24 points | 26 ^e place = 5 points |
| 12 ^e place = 22 points | 27 ^e place = 4 points |
| 13 ^e place = 20 points | 28 ^e place = 3 points |
| 14 ^e place = 18 points | 29 ^e place = 2 points |
| 15 ^e place = 16 points | 30 ^e place = 1 point |

En cas d'égalité, le champion de la série est déterminé de la façon suivante :

Le skieur qui détient le plus grand nombre de premières places;

Le skieur qui détient le plus grand nombre de deuxièmes places, si la première condition ne suffit pas à déterminer le vainqueur ; et

Lorsque ni la condition 1 ni la condition 2 ne permettent de déterminer un vainqueur, il y a égalité officielle et chacun des deux concurrents peut porter le titre de champion.

11.4 Les autres récompenses

À l'occasion, Nordiq Canada ou les commanditaires de Nordiq Canada pourront offrir d'autres types de récompenses (ex.: le prix du plus sprinteur le plus rapide). Dans ce cas, Nordiq Canada fournira au commanditaire les prix et les récompenses. L'organisateur a la responsabilité de calculer les résultats. Le directeur des événements de Nordiq Canada transmettra à l'organisateur tous les renseignements relatifs à ces prix dans le contrat de l'organisateur.

Annexe A – Production des résultats officiels; système Legacy

Club Logo



Championnats Haywood 2012 Int CI Final

Exemple des résultats finaux

Zone4 - C:\Program Files (x86)\Zone4\CCC Interface\races\2012 Ski Nats QC\4799 INT Classic.rac - Standard Race

File Tools Print Internet Window Help

Check List

- 1 Set Options
- 2 Category Info
- 3 General Info
- 4 Racer Info
- 5 Assign StartList
- 6 View StartList
- 7 Commit Setup
- 8 Time Entry
- 9 Calculate Results
- 10 View Results

Print Setup - Final Results

Output To: Screen & Printer Save As

Header/Footer

Repeat Header for Categories.

Each Category on new page.

Include Picture Banner

Change Col Order

Formatting Options

Display

Font: Arial

Size: 10 Change Font

Ln Spacing: [Default]

Field Formats

Grid Lines

Ink Saver

Uppercase

Result Type

Landscape Page Orientation (Automatic) Full Page Justify

| Field Name: | Place | Bib | Name | DateOfBirth | Category | CombPlace | Division |
|---------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Display Nam | PL | Bib | Name | YOB | SubCat | Rnk | Div |
| Include: | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Field Width(c | 0.6 | 0.6 | 3.8 | 1.1 | 2 | 1 | 1 |

CCC Interface\races\2012 Ski Nats QC\4799 INT Classic.rac - Standard Race

Help

Final Results

Output To: Screen & Printer Save As

Header/Footer

Repeat Header for Categories.

Each Category on new page.

Include Picture Banner

Formatting Options

Display

Font: Arial

Size: 10 Change Font

Ln Spacing: [Default]

Field Formats

Grid Lines

Ink Saver

Uppercase

Result Type

Landscape Page Orientation (Automatic) Full Page Justify

Print Which Categories

Select All

Unselect All

Category

Open Women

Junior Girls

Open Men

Junior Boys

ParaNordic STAND M

ParaNordic STAND W

ParaNordic SIT M

ParaNordic SIT W

| Nation | CCCLicenc | FISLicenc | Club | Team | TotalTime | TimeBehin |
|--------|-----------|-----------|------|------|-----------|-----------|
| ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 1.2 | 1.5 | 1.5 | 3.6 | 3.6 | 1.6 | 1 |

Points importants:

- Utiliser la forme abrégée pour nommer les catégories dans le feuillet d'inscription à l'épreuve : Femmes seniors/ Femmes U20; Hommes seniors/Hommes U20;
- Ne pas inclure la catégorie U23 ou de sous-catégories pour les années de naissance : Zone4 accepte uniquement une sous-catégorie et donc toute sous-catégorie supplémentaire deviendra un problème lorsque vous créerez vos fichiers de sprint
- Les organisateurs ont trouvé plusieurs solutions originales pour identifier les skieurs U23 dont une case à cocher distincte à côté de l'année de naissance, p. ex. : 1991 – U23. Ou encore une mention à côté du nom

du skieur, p. ex. : Laurianne Ouellet (U23). La dernière solution doit être entrée manuellement par l'organisateur.

- Le nom de l'université doit être inscrit dans le champ « nom de l'équipe », afin qu'un skieur universitaire puisse toujours faire reconnaître son club et son université; on peut ajouter un troisième niveau pour l'équipe dans le champ « nom de l'équipe », p. ex. : Québec/CNEPH.

Logiciel de chronométrage Windows Legacy Zone4
 Résultats officiels : format pour les épreuves individuelles

Print Preview 5.9.0

100%

Championnats Haywood 2012 Int CI Final Date: March 19, 2012

Host Club: Skibec / Club Nordique MSA / Rouge et Or UL **Official Results** Location: Mont Sainte-Anne

| Jury | | Obs. Time: 11:00 | |
|-------------------|-----------------|------------------|----------------|
| TD | Al Maddox | Air Temp: | 7 |
| Chief of Comp | Alain Vachon | Snow Temp: | -1 |
| CCC Race Director | Dave Dyer | Wind Vel: | 3 mph |
| TD Assistant | Richard Lemoine | Weather: | cloudy & sunny |
| | | Wind Dir: | N |
| | | Snow Cond: | soft & wet |

Open Women - 5 km. Classic -

| PL | BibName | YOB | SubCat | Rnk | Div | Nat | CCCLic | FISLic | Club | Team | Time | Diff | |
|----|---------|----------------------|--------|----------|-------|-----|--------|---------|-----------------------|-------------------|------------------|-----------|---------|
| 1 | 3 | Ida Sargent | 1988 | Women | 1/61 | USA | 18314 | 3535124 | Craftsbury | | 0:15:16.0 | +0.0 | |
| 2 | 9 | Perianne Jones | 1985 | Women | 2/61 | ON | CAN | 12918 | 3105019 | Nakkertok-ON | NST | 0:15:29.9 | +13.9 |
| 3 | 6 | Emily Nishikawa | 1989 | Women | 3/61 | YT | CAN | 13646 | 3105095 | Whitehorse | AWCA/NST | 0:15:42.0 | +26.0 |
| 4 | 19 | Amy Glen | 1991 | Women | 4/61 | USA | 20975 | 3535403 | University of Vermont | | 0:15:55.8 | +39.8 | |
| 5 | 20 | Hannah Dreissigacker | 1986 | Women | 5/61 | USA | 17341 | 3535136 | Craftsbury | | 0:16:00.3 | +44.3 | |
| 6 | 22 | Sophie Caldwell | 1990 | Women | 6/61 | USA | 15308 | 3535304 | Dartmouth College | | 0:16:10.4 | +54.4 | |
| 7 | 11 | Kate Brennan | 1987 | Women | 7/61 | ON | CAN | 13269 | 3105066 | Kanata | ABWC | 0:16:13.9 | +57.9 |
| 8 | 30 | Erin Tribe | 1989 | Women | 8/61 | ON | CAN | 13652 | 3105145 | Team Hardwood | NDC Thunder Bay | 0:16:27.0 | +1:11.0 |
| 9 | 5 | Maria Stuber | 1983 | Women | 9/61 | USA | 13925 | 3535184 | Craftsbury | | 0:16:30.3 | +1:14.3 | |
| 10 | 15 | Amanda Ammar | 1986 | Women | 10/61 | AB | CAN | 12889 | 3105023 | Canmore | Track n' Trail | 0:16:30.7 | +1:14.7 |
| 11 | 25 | Caitlin Patterson | 1990 | Women | 11/61 | USA | 18869 | 3535385 | University of Vermont | | 0:16:30.9 | +1:14.9 | |
| 12 | 18 | Jennie Bender | 1988 | Women | 12/61 | USA | 19198 | 3535381 | CXC Elite Team | | 0:16:34.0 | +1:18.0 | |
| 13 | 24 | Zoe Roy | 1987 | Women | 13/61 | AB | CAN | 13631 | 3105090 | Rocky Mountain | | 0:16:34.6 | +1:18.6 |
| 14 | 17 | Dahnia Beatty | 1994 | Jr Women | 1/33 | YT | CAN | 22610 | 3105146 | Whitehorse | YTST | 0:16:36.9 | +1:20.9 |
| 15 | 13 | Alana Thomas | 1988 | Women | 14/61 | ON | CAN | 13353 | 3105089 | Nakkertok-ON | | 0:16:37.3 | +1:21.3 |
| 16 | 10 | Anja Gruber | 1991 | Women | 15/61 | GER | 18954 | 3205261 | University of Vermont | | 0:16:40.5 | +1:24.5 | |
| 17 | 14 | Alexa Turzian | 1988 | Women | 16/61 | USA | 18325 | 3535321 | Sun Valley Gold Team | | 0:16:44.9 | +1:28.9 | |
| 18 | 32 | Myriam Paquette | 1990 | Women | 17/61 | QC | CAN | 14477 | 3105152 | Université Laval | Université Laval | 0:16:47.7 | +1:31.7 |
| 19 | 23 | Andrea Lee | 1990 | Women | 18/61 | BC | CAN | 13764 | 3105143 | Strathcona Nordic | Lakehead/NTDC | 0:16:50.0 | +1:34.0 |
| 20 | 42 | Isabel Caldwell | 1992 | Jr Women | 2/33 | USA | 23567 | 3535436 | Dartmouth Outing Club | | 0:16:52.0 | +1:36.0 | |

Page 1/4 02/07/2013 4:25 PM

Format du système en ligne de résultats Zone 4 2017
 Résultats officiels – format des compétitions individuelles

01/09/2017

Print Results – Ski Nationals 2017 Day 4: Medium Interval Classic | Zone4.ca



Ski Nationals 2017 Day 4: Medium Interval Classic – Results

2017-03-21 – Canmore Nordic Centre

Jury

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Technical Delegate | Pierre Millette |
| Assistant Technical Deleg... | Dirk Rohde |
| Chief of Competition | Mike Norton |
| CCC Race Director | Dave Dyer |

Weather

| | |
|------------------|---------------|
| Conditions | Partly Cloudy |
| Air Temperature | 1.6 |
| Snow Conditions | Transformed |
| Snow Temperature | -2 |

Open Men – Official

15km (4 x 3.75km)

| Name | Nation | Province | Time | Diffs |
|---|--------|----------|-----------|---------|
| 1 Devon Kershaw Bib: 589 1982 6521 3100006 Ontario Onaping Falls Nordic CNST | CAN | ON | 0:45:05.3 | |
| 2 Dag Frode Trolleboe Bib: 607 1993 25050 3421788 University of Denver | NOR | | 0:45:49.9 | +44.6 |
| 3 Moritz Madlener Bib: 609 1993 23184 3200426 University of Denver | GER | | 0:45:52.1 | +46.8 |
| 4 Graeme Killick Bib: 596 1989 14133 3100175 Alberta Ptarmigan Nordic AWCA | CAN | AB | 0:46:14.5 | +1:09.2 |
| 5 David Palmer Bib: 592 1993 18506 3100292 British Columbia Black Jack Ski Club | CAN | BC | 0:46:27.8 | +1:22.5 |
| 6 Eivind Romberg Kvaale Bib: 586 1994 27236 3422243 University of Denver | NOR | | 0:46:30.3 | +1:25.0 |
| 7 Graham Nishikawa Bib: 591 1983 12673 3100034 Yukon Whitehorse Ski Club CPNST | CAN | YT | 0:46:31.8 | +1:26.5 |
| 8 Michael Somppi Bib: 612 1988 13526 3100160 Ontario Lappe Nordic NTDC TBay | CAN | ON | 0:46:44.8 | +1:39.5 |
| 9 Thomas Hardy Bib: 554 1995 23611 3100244 British Columbia Telemark Nordic | CAN | BC | 0:47:10.5 | +2:05.2 |
| 10 Evan Palmer-Charrette Bib: 590 1994 22598 3100283 Ontario Lappe Nordic NTDC TBay | CAN | ON | 0:47:10.8 | +2:05.5 |
| 11 Russell Kennedy Bib: 611 1991 25625 3100268 Alberta Canmore Nordic Team R.A.D. | CAN | AB | 0:47:13.0 | +2:07.7 |
| 12 Julien Lamoureux Bib: 602 1994 21454 3100301 Quebec Montériski CNEPH | CAN | QC | 0:47:39.8 | +2:34.5 |
| 13 Jack Carlyle Bib: 593 1993 19782 3100266 Ontario Soo Finnish AWCA | CAN | ON | 0:47:52.6 | +2:47.3 |
| 14 Rogan Brown Bib: 606 1991 22919 3530550 Sun Valley SEF | USA | | 0:47:58.7 | +2:53.4 |
| 15 Gareth Williams Bib: 613 1997 25705 3100351 British Columbia Telemark Nordic BCST Junior: 1/48 | CAN | BC | 0:48:01.6 | +2:56.3 |
| 16 Kevin Sandau Bib: 600 1988 13504 3100128 Alberta Foothills Nordic | CAN | AB | 0:48:08.5 | +3:03.2 |
| 17 Ryan Jackson Bib: 575 1997 28149 3100380 Ontario Team Hardwood Junior: 2/48 | CAN | ON | 0:48:12.2 | +3:06.9 |

https://zone4.ca/race/1431e7dc-0a94-11e7-adaf-0a30a7b0db55/print_results/78a5f15c-0de3-11e7-aad6-003018c04ae6

1/5

Annexe B - Exemple de liste des départs de sprint pour la Série de la Coupe Canada NorAm FIS

| Vagues 3 minutes avec finale B | | | | | Vagues 4 minutes sans finale B | | | | |
|--------------------------------|--------|---------|-------|-------|--------------------------------|--------|---------|-------|-------|
| Vague | Départ | Arrivée | Écart | Repos | Vague | Départ | Arrivée | Écart | Repos |
| U18 Filles Q1 | 12:00 | 12:03 | 0:03 | | Sr Femmes Q1 | 12:00 | 12:04 | 0:04 | |
| U18 Filles Q2 | 12:03 | 12:06 | 0:03 | | Sr Femmes Q2 | 12:04 | 12:08 | 0:04 | |
| U18 Filles Q3 | 12:06 | 12:09 | | | Sr Femmes Q3 | 12:08 | 12:12 | | |
| U18 Filles Q4 | 12:09 | 12:12 | | | Sr Femmes Q4 | 12:12 | 12:16 | | |
| U18 Filles Q5 | 12:12 | 12:15 | | | Sr Femmes Q5 | 12:16 | 12:20 | | |
| U18 Garç Q1 | 12:15 | 12:18 | | | Sr Hommes Q1 | 12:20 | 12:24 | | |
| U18 Garç Q2 | 12:18 | 12:21 | | | Sr Hommes Q2 | 12:24 | 12:28 | | |
| U18 Garç Q3 | 12:21 | 12:21 | | | Sr Hommes Q3 | 12:28 | 12:32 | | |
| U18 Garç Q4 | 12:24 | 12:24 | | | Sr Hommes Q4 | 12:32 | 12:36 | | |
| U18 Garç Q5 | 12:27 | 12:30 | | | Sr Hommes Q5 | 12:36 | 12:40 | | |
| U18 Filles S1 | 12:33 | 12:36 | 0:03 | 0:18 | Sr Femmes S1 | 12:44 | 12:48 | 0:04 | 0:24 |
| U18 Filles S2 | 12:36 | 12:39 | 0:03 | | Sr Femmes S2 | 12:48 | 12:52 | 0:04 | |
| U18 Garç S1 | 12:42 | 12:45 | | 0:12 | Sr Hommes S1 | 12:54 | 12:58 | | 0:14 |
| U18 Garç S2 | 12:45 | 12:48 | | | Sr Hommes S2 | 13:02 | 13:06 | | |
| U18 Filles BF | 12:51 | 12:54 | 0:03 | 0:12 | | | | | |
| U18 Filles AF | 12:54 | 12:57 | 0:03 | | Sr Femmes A-F | 13:06 | 13:10 | 0:04 | 0:14 |
| U18 Garç BF | 13:00 | 13:03 | | 0:12 | | | | | |
| U18 Garç AF | 13:03 | 13:06 | | | Sr Hommes A-F | 13:18 | 13:22 | | 0:012 |

Ce modèle peut être ajusté si les épreuves éliminatoires ouvertes et juniors se déroulent en même temps que les épreuves de sélection. Si un changement important au parcours s'avère nécessaire, les jumelages peuvent être modifiés.

L'écart entre les départs de manche dépend de la longueur du parcours et du niveau de confort des officiels de départ, d'arrivée et de chronométrage.

Annexe C : Championnats régionaux de l'est et de l'ouest

Objectif: d'après les répondants à une enquête menée au cours de février 2011, les Championnats régionaux devraient:

- Offrir aux skieurs une forte concurrence et un niveau de compétition relevé, correspondant à leur niveau de développement;
- Offrir aux skieurs et aux responsables d'équipe des occasions de participer, à la mi-saison, à des épreuves d'importance égale aux championnats canadiens;
- Offrir un objectif de compétition aux plus jeunes skieurs qui n'ont pas l'intention de participer aux championnats canadiens;
- Offrir une possibilité de formation aux officiels et aux clubs qui désirent améliorer leur capacité d'accueil.

Dans le cadre du Championnat régional, la catégorie U14 est incluse mais les responsables d'équipe sont encouragés à revoir les recommandations du Modèle de compétition afin d'évaluer le meilleur niveau de compétition pour leurs skieurs.

Admissibilité: les skieurs qui courent dans la catégorie U14 ou les catégories supérieures doivent détenir la licence de compétition de Nordiq Canada ou acheter une licence journalière. Les skieurs étrangers qui détiennent une licence émise par leur propre fédération nationale peuvent concourir avec leur licence. Aux fins de la répartition de départ prioritaire, les skieurs U14 qui détiennent une licence de Nordiq Canada auront droit à un classement de départ préférentiel dans toutes les épreuves des championnats régionaux.

Récompenses: l'organisateur doit prévoir des sous-catégories d'âge pour toutes les catégories U14, U16 et U18 garçons/filles, pour chaque journée de compétition.

Récompense des championnats de division

Le calcul suivant sert à déterminer la division gagnante du championnat de division :

Les résultats de toutes les épreuves officielles, des catégories U16 à senior ouverte, peuvent amasser des points de championnat. Les trois meilleures places individuelles, parmi les 30 premières d'une épreuve, rapportent des points à cette division.

Lors des relais des divisions au Championnat régional de l'ouest, les 30 meilleures équipes seront considérées au classement global. Chaque division recevra des points pour les cinq meilleurs résultats par catégorie.

Le concept de repoussement sera utilisé. Lorsqu'une division classe un quatrième skieur ou plus à une épreuve individuelle parmi les 30 premiers, ces points ne sont pas attribués. De la même façon, si une équipe se classe quatrième ou plus de la même division se classe parmi les 30 premières à l'épreuve de relais, ces points ne sont pas attribués.

Les équipes non-officielles de relais seront admises à la compétition mais ne seront pas considérées au classement final lorsque les points globaux seront attribués.

Le classement est établi à l'aide de la méthode de pointage de la Coupe continentale. Les points sont accordés pour les épreuves du vendredi, du samedi et du dimanche (U16 à ouverte). Dans le cas de l'épreuve de poursuite, les skieurs seront classés et recevront des points selon le temps réalisé au jour 1 plus leur rang final au jour 2 de la compétition.

Nordiq Canada est responsable de calculer les points, de les mettre à jour et de les afficher après chaque épreuve. Chaque jour, le résultat cumulé doit être publié et les prix de championnat doivent être remis lors de la cérémonie de remise des prix finale.

Nordiq Canada remettra une bannière à la division championne pour souligner sa performance. Aux Championnats de l'Ouest, le trophée des divisions Swix-Fischer sera remis à la division championne.

Pour toutes les catégories « valides », le classement sera basé sur le système de pointage suivant pour tous les classements globaux.

:

| | |
|------------|------------|
| 1ère place | 100 points |
| 2e place | 80 points |
| 3e place | 60 points |
| 4e place | 50 points |
| 5e place | 45 points |
| 6e place | 40 points |
| 7e place | 36 points |
| 8e place | 32 points |
| 9e place | 29 points |
| 10e place | 26 points |
| 11e place | 24 points |
| 12e place | 22 points |
| 13e place | 20 points |
| 14e place | 18 points |
| 15e place | 16 points |

| | |
|-----------|-----------|
| 16e place | 15 points |
| 17e place | 14 points |
| 18e place | 13 points |
| 19e place | 12 points |
| 20e place | 11 points |
| 21e place | 10 points |
| 22e place | 9 points |
| 23e place | 8 points |
| 24e place | 7 points |
| 25e place | 6 points |
| 26e place | 5 points |
| 27e place | 4 points |
| 28e place | 3 points |
| 29e place | 2 points |
| 30e place | 1 point |

Rotation:

Principes utilisés pour choisir le lieu des championnats régionaux de l'ouest :

Dans le but de tenir compte en priorité du développement des athlètes, tel que mentionné ci-dessus, le comité des événements a délimité un corridor central entre la Vallée Bow en Alberta et la région centrale de la Colombie-Britannique. Les clubs et les centres de ski de ce corridor ont organisé récemment des événements pouvant habituellement répondre aux critères d'accueil; ces organismes comprennent notamment : le Centre nordique de Canmore, Sovereign Lake Nordic Centre, Telemark Ski Club et BlackJack Ski Club. De plus, le comité des événements publiera annuellement une liste des centres qui répondent aux objectifs d'organisation des Championnats régionaux de l'ouest.

Les centres identifiés disposant du niveau de qualification requis seront considérés pour organiser les championnats régionaux de l'ouest.

Pour choisir un centre de ski, le comité des événements tiendra compte des critères suivants : capacité d'offrir des épreuves de qualité aux skieurs du stade Apprendre à s'entraîner 1 et aux stades supérieurs du DLTA; installations adéquates pour accueillir plus de 500 athlètes, entraîneurs et membres du personnel de soutien; moins de 7,5 heures de déplacement par voie terrestre pour la majorité des athlètes; capacité raisonnable d'hébergement; taille et importance du programme de DLTA au sein du club; niveau d'expérience des officiels.

De façon générale, le comité des événements sélectionnera les sites selon le modèle de rotation de trois ans suivant :

Première année de la rotation : les championnats régionaux de l'ouest 2018 auront lieu à l'intérieur du corridor central, au club de ski Parkland à Red Deer.

Deuxième année de la rotation : les championnats régionaux de l'ouest 2019 auront lieu à l'intérieur du corridor central (Telemark).

Troisième année de la rotation : les championnats régionaux de l'ouest 2020 auront lieu à l'extérieur du corridor central (parc olympique de Whistler)

Si aucun centre de ski qualifié ne manifeste un intérêt pour accueillir les championnats en 2021, on revient alors à la première année de la rotation.

Principes utilisés pour choisir le lieu des championnats régionaux de l'est.

La meilleure formule pour la tenue des championnats régionaux de l'est consiste à organiser les championnats à un centre de ski central, en mesure de faire partie des circuits de l'Ontario et de la Coupe Québec.

Actuellement, le seul site situé dans un endroit central qui répond à ces critères est situé à Cantley, au Québec. C'est pourquoi le comité organisateurs des championnats canadiens de l'est organisera les Championnats régionaux de l'est centre de ski Nakkertok en 2018, 2019 et 2020.

À tous les trois ans, le comité des événements, en collaboration avec le comité de haute performance du Québec et de l'Ontario, évaluera la possibilité d'accueillir les championnats à un endroit décentralisé.

Cette évaluation doit avoir lieu au moins 18 mois avant la tenue de l'événement. Cette option devrait permettre de choisir d'autres centres répondant aux critères d'organisation et notamment aux suivants : capacité d'offrir des épreuves de qualité aux skieurs du stade Apprendre à s'entraîner 1 et aux stades supérieurs du DLTA; installations adéquates pour accueillir plus de 500 athlètes, entraîneurs et membres du personnel de soutien; temps de déplacement par voie terrestre pour les visiteurs et capacité raisonnable d'hébergement; taille et importance du programme de DLTA au sein du club et niveau d'expérience des officiels.

Lors de cet examen, le comité de haute performance de l'Ontario et du Québec devront s'engager fermement à participer en 2019 et en 2020 à des championnats organisés dans un lieu décentralisé; autrement, les championnats auront lieu au centre de ski central préalablement déterminé.